Module 3 de Formation aux ()D): contribuer locaux et nationaux

Module 3 de Formation aux ODD: contribuer aux rapports locaux et nationaux

Juin 2019

Le rôle des associations nationales de gouvernements locaux dans le processus d'élaboration des examens nationaux volontaires (VNR)



Resilient nations.











Présentation	5
Objectif du module	6
Expériences des participant·e·s et recommandations de lecture	6
Documentation complémentaire	6
Public ciblé	7
Structure	7
Exercices pratiques	8
Glossaire	8
Chapitre 1: le rôle des AGLR dans la réalisation de l'Agenda 2030 du développement durable	10
Sensibilisation	10
Plaidoyer et promotion	10
Soutien à la mise en œuvre	10
Suivi, évaluation et présentation des rapports	11
Chapitre 2: les examens volontaires nationaux (VNR) et le processus de suivi des ODD	12
Pourquoi est-il important d'élaborer des rapports?	12
Qu'a-t-il été fait à ce jour?	13
Les années à venir	13
Qui est chargé·e de mener l'Agenda 2030 et son suivi dans votre pays?	14
Comment le processus de consultation est-il mis en place? Qui est invité·e à participer?	15
Quelle est la situation spécifique des gouvernements locaux et régionaux et de leurs associations en matière de participation aux VNR?	16
Chapitre 3: participation des gouvernements locaux et régionaux aux rapports nationaux	17
Comment promouvoir l'appropriation des ODD au sein des AGLR?	18
ÉTAPE 1: Votre rôle dans le processus de suivi	19
Comment les AGLR peuvent-elles se mettre en contact avec les autorités chargées du VNR?	20
Quels sont les aspects positifs de la construction d'alliances avec les acteur·rice·s locaux, nationaux et internationaux?	21
ÉTAPE 2: Inclure les autres acteur·rice·s	23

×

 \boxtimes

	Chapitre 4: élaboration par les AGLR de leur propre rapport	25
	Quelles données et informations sont nécessaires et comment les obtenir?	25
×	ÉTAPE 3: Quelles informations recueillir?	27
	Existe-t-il un modèle de rédaction du rapport?	28
$\overline{\cdot}$	Modèle complet	28
⊡	Version courte du modèle	32
	Chapitre 5: les examens locaux volontaires (VLR)	33
	Est-il possible d'effectuer un rapport directement au FPHN et d'obtenir de la visibilité?	34
	Quels éléments un VLR doit-il contenir?	35
	Comment nous assurer que l'élaboration du rapport aidera le gouvernement local à obtenir de meilleurs résultats?	35
	Au sein de la municipalité, qui organise l'examen local volontaire et de quelle façon?	36
×	ÉTAPE 4: Examen local volontaire (VLR)	37
	Chapitre 6: Obtenir un impact global	38
×	ÉTAPE 5: Partage des résultats	39
X	Annexe 1: Exercice de création d'une narrative («historytelling»)	41
	Annexe 2: Exemples d'examens locaux volontaires et de participation des GLR aux rapports nationaux	43

Présentation

En 2015, les Objectifs de Développement Durable (ODD) ont été adoptés par les Nations Unies. Depuis, d'énormes progrès ont été faits dans la sensibilisation à cet ensemble d'objectifs universels et le processus de localisation par les gouvernements locaux et régionaux (GLR).

S'appuyant sur les enseignements précieux tirés de la conclusion de l'ère des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU), le PNUD et ONU-Habitat ont déployé de grands efforts pour soutenir les gouvernements locaux et régionaux et favoriser leur participation à la réalisation des ODD. Dans le cadre de ce processus, la Global Taskforce des gouvernements locaux et régionaux, le PNUD et ONU-Habitat ont élaboré un guide pour la localisation des ODD. Les modules de formation sur les ODD élaborés par CGLU, le PNUD, ONU-Habitat et le Conseil de la Province de Barcelone (Diputación) constituent des outils utiles pour motiver et donner des moyens aux GLR et à leurs partenaires pour la mise en œuvre de l'Agenda 2030, outils qui ont d'ailleurs remporté un franc succès. Dans la continuation logique du Module 1: Localisation des ODD et du Module 2: Planification territoriale pour atteindre les ODD, ce Module 3 se focalise sur le processus de rapports et de suivi relatifs aux ODD.

Chaque année, un ensemble de pays remettent leurs examens volontaires nationaux (Voluntary National Review ou VNR en anglais) au Forum politique de haut niveau (FPHN) des Nations Unies sur le développement durable, façon de présenter leurs avancées dans la réalisation des ODD. Les États membres doivent remettre au moins deux VNR entre 2015 et 2030, rapports auxquels la participation des gouvernements locaux et régionaux est essentielle. Dans ce contexte, les associations des GLR jouent un rôle particulièrement important, car elles doivent veiller à ce que leurs membres soient bien pris en compte au sein du processus de suivi à l'échelle nationale et fournir en même temps le soutien suffisant pour que leurs membres puissent effectuer un suivi de leurs propres efforts.

L'année dernière, CGLU, avec le soutien de ses sections régionales et du Groupe de renforcement institutionnel et des capacités (CIB), a grandement œuvré à encourager les associations nationales à s'impliquer dans le processus des VNR de leurs pays respectifs, et à préparer leurs propres contributions sur les progrès effectués par les GLR dans la réalisation des ODD. Cela a donné lieu à la publication du rapport CGLU «Les gouvernements nationaux et infranationaux sur la voie de la localisation des ODD».

Outre le travail des associations, nombre de gouvernements locaux ou régionaux ont commencé à rédiger des rapports de forme individuelle. S'appuyant sur les examens nationaux volontaires (VNR), ces examens locaux

volontaires (Voluntary Local Review ou VLR en anglais) sont utiles tant à l'échelle locale qu'à l'échelle nationale et globale pour réfléchir aux réussites et aux défis de façon plus immédiate. Des exemples de ces rapports locaux et processus de participation des GLR aux rapports nationaux sont présentés en annexe.

Objectif du module 3

L'objectif du module 3 est de renforcer la participation des AGLR à la préparation des VNR, en les aidant à formuler leurs propres rapports sur la participation des GLR à la localisation des ODD et aux agendas mondiaux, et en même temps, soutenir les gouvernements locaux dans leurs processus de suivi et d'évaluation. Ces actions seront clés pour appuyer la participation aux processus nationaux et mondiaux et contribuer aux rapports soumis au FPHN sur le développement durable. Les chapitres suivants examinent les différents éléments que doivent prendre en compte les AGLR afin d'effectuer correctement leurs rapports.

Les gouvernements locaux et les AGLR ne sont pas seul·e·s dans le défi que représente l'élaboration de ces examens. Les enseignements tirés par leurs pairs dans les autres villes et pays peuvent servir à améliorer ces processus. Les équipes du CIB et d'Apprentissage de CGLU prépareront des exercices pour les différentes AGLR et des sessions virtuelles d'apprentissage pour veiller à ne laisser aucune association à la traîne. En outre, l'équipe de recherche de CGLU observera et soutiendra continuellement les AGLR, pour s'assurer que leurs efforts sont inclus dans les VNR et sont reconnus dans la sphère mondiale.

Expériences des participant·e·s et recommandations de lecture

Tou·te·s les participant·e·s à ce Module 3 ont besoin d'avoir de bonnes connaissances de l'Agenda 2030 et du processus de localisation. Avant de commencer le Module 3, nous vous recommandons donc la lecture des textes suivants:

- → Module de formation 1: Localisation des ODD / Introduction
- → <u>Module de formation 2: Planification territoriale pour atteindre les ODD</u>
- ☐ Guide pour la localisation des ODD: Mise en œuvre et suivi au niveau infranational (en anglais) et (en espagnol)
- Les Objectifs de développement durable: ce que les gouvernements locaux doivent savoir
- Les gouvernements nationaux et infranationaux sur la voie de la localisation des ODD (en anglais)
- → Plateforme pour le développement durable FPHN
- → <u>Proposition de directives communes pour la présentation des examens nationaux volontaires</u>

Documentation complémentaire

→ <u>Des OMD au développement durable pour tou·te·s: Ce que nous avons retenu</u> <u>de 15 années de pratique</u>







- La voix des autorités locales et régionales sur la scène mondiale: notre parcours vers l'après-2015
- → Commencer avec les ODD dans les villes: guide pour les acteur·rice·s locaux-·les
- ☐ Localisation de l'Agenda de développement post-2015: dialogues sur la mise en œuvre (en anglais)
- → <u>Mettre en œuvre le programme de développement pour l'après-2015: les op-</u> portunités au niveau national et local
- → Rapports GOLD de CGLU (en anglais)
- → Rapport des gouvernements locaux et régionaux au FPHN 2018 (en anglais)

Public ciblé

Ce module de formation ou Module 3 est conçu pour renforcer les capacités des AGLR au niveau politique et technique. Il peut également intéresser les gouvernements régionaux. Ayant à l'esprit les énormes différences qui peuvent exister entre les différentes AGLR participant à ce module en termes de compétences, portée territoriale, composition, etc., le Module 3 est à la fois précis mais suffisamment large pour inclure et refléter tous les types d'AGLR et de GLR.

Structure

Le Module 3 a été conçu comme un module de formation pour une meilleure administration du processus de suivi et rapports sur les ODD. Le document est composé de 6 chapitres et d'une annexe:

Chapitre 1: le rôle des AGLR dans la réalisation de l'Agenda 2030 du développement durable

Chapitre 2: les examens volontaires nationaux (VNR) et le processus de suivi des ODD

Chapitre 3: participation des gouvernements locaux et régionaux aux rapports nationaux

Chapitre 4: élaboration par les AGLR de leur propre rapport

Chapitre 5: les examens locaux volontaires

Chapitre 6: obtenir un impact global

Annexe: exemples d'examens locaux volontaires et de participation des GLR aux rapports nationaux

Chaque chapitre a été créé comme module indépendant d'apprentissage. Davantage pratiques que théoriques, les contenus sont flexibles et adaptables à la réalité, aux nécessités et aux aspirations des participant·e·s, ainsi qu'au contexte politique, économique, social et culturel de leur territoire.

D'autre part, les chapitres et l'annexe présentent des cas réels et des bonnes pratiques à l'œuvre dans différentes régions du monde, afin d'offrir des perspectives plus pratiques et fondées sur des expériences réussies, mais c'est aussi un moyen d'encourager les AGLR à s'unir à des pratiques de coopération décentralisée et de développement, comme l'indique le Guide.

Exercices pratiques

Dans ce Module, vous trouverez des idées pour des exercices pratiques qui faciliteront aux participant·e·s l'acquisition des connaissances présentées. L'exercice principal: **Carte mentale** pour l'élaboration du rapport est composé de 5 étapes, disséminées tout au long du Module. L'objectif derrière la création de cette carte mentale est d'aider les participant·e·s à comprendre leur rôle dans l'élaboration du rapport et obtenir une vision complète du processus. Afin que l'exercice ait des résultats tangibles, le·a facilitateur·rice doit s'assurer que les participant·e·s tiennent compte d'une réalité locale concrète, de processus et d'acteur·rice·s spécifiques, etc. Voilà pourquoi les exercices doivent être effectués séparément selon chaque territoire. S'il n'y a qu'un·e seul·e participant·e pour un territoire, il-elle devra travailler de façon individuelle. S'il y a plusieurs personnes pour une même ville ou région, alors elles peuvent travailler en groupes de 2 ou 3.

La carte mentale pour l'élaboration du rapport est composée des 5 étapes suivantes:

- 1. Votre rôle dans l'élaboration du rapport
- 2. Implication des différent ·e ·s acteur ·rice ·s
- 3. Quelles informations recueillir?
- 4. Les examens locaux volontaires (VLR)
- 5. Partage des résultats

Selon la durée de la formation et les nécessités de chaque groupe, vous pouvez choisir de travailler seul·e certaines étapes et ne pas effectuer tous les exercices inclus dans la carte mentale pour l'élaboration du rapport.

En annexe de ce Module, vous retrouverez un exercice interactif qui invite les participant·e·s à construire un discours autour du suivi des ODD. Il offre une expérience d'apprentissage plus dynamique, qui peut être utilisée pour briser la glace au début de la formation ou comme exercice final lorsqu'on aborde les VLR. Dans le Module, vous trouverez également des idées pour d'autres exercices, tels que l'élaboration de cartes ou la création d'ébauches du rapport.

Pour cette formation, vous aurez besoin de matériel comme un tableau ou un bloc de conférence, des feuilles de papier et des post-it.

Glossaire

AGLR – Associations des gouvernements locaux et régionaux

CGLU - Cités et Gouvernements Locaux Unis

CCRE – Conseil des Communes et Régions d'Europe

ECOSOC – Conseil économique et social des Nations Unies

FPHN – Forum politique de haut niveau des NU sur le développement durable

GLR – gouvernements locaux et régionaux

OCDE – Organisation de coopération et de développement économiques

ODD – Objectifs de développement durable

OMD – Objectifs du millénaire pour le développement

ONU-Habitat – Programme des Nations Unies pour les établissements humains

OSC – Organisation de la société civile

PNUD – Programme des Nations Unies pour le développement

VLR – Voluntary Local Review, examen local volontaire

VNR – Voluntary National Review, examen national volontaire

Chapitre 1: Le rôle des associations de GLR dans la réalisation de l'Agenda 2030 du développement durable



Ce module consolide les principales tâches des AGLR en les reliant au suivi de l'agenda mondial. Que peuvent faire les AGLR en la matière?

Sensibilisation

Certains gouvernements locaux et régionaux (GLR) peuvent ne pas avoir connaissance de leur rôle dans l'Agenda 2030 ou craindre d'être trop petits ou de manquer des connaissances ou des capacités (ressources humaines, techniques et financières) nécessaires pour contribuer à la réalisation des ODD. Pour y remédier, les AGLR peuvent mener des campagnes de sensibilisation afin que les GLR comprennent leur rôle dans 1) la mise en œuvre des ODD sur leur territoire et 2) la définition et l'évaluation des stratégies nationales et territoriales (incluant leur participation aux VNR).

Plaidoyer et promotion

Les AGLR ont l'important devoir de faciliter la participation des GLR dans l'élaboration de stratégies nationales pour les ODD, afin que celles-ci reflètent et répondent aux circonstances, nécessités et priorités locales avec une approche du bas vers le haut (bottom-up). Pour y parvenir, les AGLR doivent recueillir les données, les connaissances et les expériences de leurs GLR mais aussi de leurs acteur-rice-s territoriaux-les et concevoir un message politique consolidé sur ces bases. Une appropriation des ODD par les GLR et leur fonction active dans la détermination de leur rôle et de leurs responsabilités permettront un plus grand engagement des GLR à les mettre en œuvre.

Soutien à la mise en œuvre

Les AGLR peuvent promouvoir l'échange de bonnes pratiques entre leurs membres, identifier les défis politiques qui ont un impact sur la localisation des ODD et formuler des recommandations pour leur amélioration. Elles peuvent également encourager la coopération décentralisée et une coopération au développement plus efficace. Les AGLR sont importantes dans la promotion de la mise en œuvre effective de la décentralisation et dans

la création de liens avec les ministères sectoriels clés et l'administration locale pour travailler collectivement à la localisation.

Suivi, évaluation et présentation des rapports

Les AGLR jouent un rôle clé pour promouvoir la participation des GLR et des autres acteur·rice·s dans le suivi et l'évaluation des ODD à l'échelle nationale, elles les aident avec le recueil des données, le suivi et l'évaluation à l'échelle locale mais aussi avec l'union des efforts et des ressources pour s'assurer que les accomplissements locaux sont intégrés aux rapports nationaux. Ceci a directement à voir avec le rôle de défense et de promotion des AGLR, car ces dernières doivent veiller, au travers d'actions de plaidoyer auprès des gouvernements nationaux, à que ce que les systèmes nationaux de suivi incluent les réalités locales. Renforcer les capacités locales en ce sens doit également être une priorité des AGLR.

Chapitre 2: Les examens volontaires nationaux (VNR) et le processus de suivi des ODD



Presentación



20 minutos



Diapositivas 8-13

Pourquoi est-il important d'élaborer des rapports?

La présentation de rapports est essentielle à la réalisation de l'Agenda 2030, car ces derniers apportent des informations clés, des commentaires de retour et des mécanismes d'apprentissage à chaque phase de la mise en œuvre et ouvrent des possibilités à une plus grande inclusion et participation. Par le biais de l'élaboration de rapports, tou·te·s les acteur·rice·s (y compris les GLR) peuvent apprendre des expériences d'autrui, tout en faisant connaître les leurs et en contribuant conjointement et de façon collaborative à s'améliorer chacun et chacune.

Les rapports des GLR peuvent aider à renforcer les organismes de coordination des plus hauts niveaux de gouvernement. Nombre de rapports soulignent que la coordination avec les niveaux infranationaux s'avère essentielle pour la cohérence des politiques et l'efficacité de la mise en œuvre des ODD. La rédaction de rapports sert également à faire preuve de transparence et de responsabilité envers soi-même et envers les citoyen·ne·s et les autres acteur·rice·s, tout en suscitant l'engagement et la coordination avec les autres acteur·rice·s contribuant à l'Agenda 2030.

Dans le cadre de ses mécanismes de suivi et d'examen, l'Agenda 2030 encourage les États membres à «procéder à des examens réguliers et sans exclusive, dirigés et contrôlés par le pays, des progrès accomplis aux niveaux national et infranational» (paragraphe 79). Ces examens nationaux volontaires (VNR pour Voluntary National Review en anglais) serviront de base aux examens périodiques réalisés par le Forum politique de haut niveau (FPHN), qui se réunit sous les auspices de l'ECOSOC de l'ONU. Comme l'établit le paragraphe 84 de l'Agenda 2030, les examens périodiques du FPHN seront volontaires, dirigés par les États, ils incluront les pays dits développés et en développement, avec la participation de multiples acteur·rice·s.

Les VNR ont pour objectif de faciliter l'échange d'expériences, notamment les réussites, les défis et les enseignements tirés, afin d'accélérer la mise en œuvre de l'Agenda 2030. Les VNR cherchent également à renforcer les politiques et les institutions gouvernementales et à mobiliser le soutien et la collaboration de multiples acteur·rice·s pour la mise en œuvre des ODD.

Il est prévu que les pays qui élaborent un VNR remettent leur rapport exhaustif par écrit, qui sera ensuite mis à disposition dans la base de données

VNR. De plus, les pays devront remettre un résumé avec leurs principaux messages et leurs principales conclusions. En 2019, 42 pays devraient élaborer un examen national volontaire et le transmettre au FPHN (voir liste des pays ci-après).

Le site Internet *→ des examens nationaux volontaires du FPHN* contient des informations sur les pays qui participent ou ont participé aux examens du FPHN.

Qu'a-t-il été fait à ce jour?

À mesure qu'avance la mise en œuvre, l'envergure des rapports nationaux au FPHN s'accroît, avec la prise en compte des circonstances spécifiques de chaque pays. Les gouvernements doivent informer de leurs actions et mesures prises pour progresser dans la mise en œuvre de l'Agenda 2030 et des ODD, et si possible, apporter des précisions sur les avancées accomplies. Initialement, les rapports peuvent se focaliser sur les lignes de base, les stratégies et les politiques élaborées pour faciliter la mise en œuvre, mais il est attendu que les pays commencent progressivement à partager leurs avancées et accomplissements, mais aussi leurs lacunes et enseignements tirés concernant la mise en œuvre de l'Agenda 2030.

Au total, 22 pays ont présenté leur rapport en 2016. Ce nombre est passé à 44 en 2017 et à 46 en 2018, preuve de l'engagement des pays du monde entier à effectuer un suivi et contribuer au processus d'apprentissage entre pairs.

Les années à venir

49 pays ont annoncé leur intention de présenter des examens nationaux volontaires à l'occasion du FPHN 2019.

Ces pays sont: l'Afrique du Sud, l'Algérie, l'Azerbaïdjan, la Bosnie-Herzégovine, le Burkina Faso, le Cambodge, le Cameroun, le Chili, la Côte d'Ivoire, la Croatie, l'Érythrée, les Fidji, le Ghana, le Guatemala, l'Indonésie, l'Irak, l'Islande, Israël, le Kazakhstan, le Koweït, le Lesotho, le Liechtenstein, Maurice, la Mauritanie, la Mongolie, Nauru, la Nouvelle-Zélande, Oman, le Pakistan, les Palaos, les Philippines, la République Centrafricaine, la République démocratique du Congo, le Royaume-Uni, le Rwanda, Sainte-Lucie, le Salvador, la Serbie, la Sierra Leone, le Swaziland, la Tanzanie, le Tchad, le Timor-Oriental, les Tonga, la Tunisie, le Turkménistan, la Turquie et le Vanuatu.

L'Azerbaïdjan, le Chili, la France, le Guatemala, l'Indonésie, Les Philippines et la Sierra Leone présenteront leur VNR pour la deuxième fois.

Outre les rapports nationaux, le FPHN 2018 s'est focalisé sur les progrès dans la mise en œuvre des ODD 6 (eau potable et assainissement), 7 (énergies renouvelables et propres), 11 (villes et communautés durables), 12 (consommation responsable) et 15 (vie terrestre). L'ODD 17 (partenariats) est analysé chaque année.

En 2019, le FPHN procédera à des examens de la mise en œuvre des ODD 4 (éducation de qualité), 8 (travail décent et croissance économique), 10



(inégalités réduites), 13 (lutte contre le changement climatique) et 16 (paix, justice et institutions efficaces), outre l'ODD 17.

O

10 min

Qui est chargé∙e de mener l'Agenda 2030 et son suivi dans votre pays?

Au sein des gouvernements nationaux, les unités en charge de mener l'Agenda 2030 diffèrent d'un pays à l'autre. Dans nombre de cas, ce rôle est endossé par le ministère des Affaires étrangères (en Espagne et à Chypre, par exemple), mais d'autres ministères ou agences nationales peuvent également s'en charger: le bureau de la Présidence ou du/de la Premier-ère ministre (Belgique, République Tchèque), le ministère des Finances (Danemark), le ministère de l'Économie (Azerbaïdjan), le ministère de la Planification (Bénin, Indonésie), le ministère de l'Environnement (Maldives), le ministère de la Coopération Internationale (Jordanie), etc. Il est important de souligner que plus le rang de la personne ou de l'entité responsable de l'Agenda 2030 est élevé, plus l'engagement du gouvernement respectif sera considéré comme fort.

Le rôle des départements de statistiques a gagné en importance dans la mise en œuvre des ODD. L'une des leçons clés apprises des OMD est qu'il faut davantage de données et de meilleure qualité, afin de pouvoir superviser et évaluer la mise en œuvre des agendas mondiaux. Désormais, les départements de statistiques jouent un rôle clé dans le processus de formulation des objectifs et des indicateurs, car ils identifient les sources de données liées et effectuent une collecte adéquate des informations, tout en veillant à ce que le suivi soit solidement ancré dans les principes établis et les bonnes pratiques statistiques. Voilà pourquoi leur lien et l'échange d'information avec les acteur·rice·s clés, en particulier les gouvernements locaux, régionaux et leurs associations, s'avèrent essentiels. L'Agenda 2030 dépassant nettement le contenu habituellement collecté par les départements de statistiques, il faut mettre en pratique des mécanismes de recueil systématique des données pour toutes les institutions ayant des bases de données pertinentes, en dehors du propre département de statistiques, le cas échéant.

En **Jordanie**, le département de statistiques a la responsabilité d'autoriser et garantir la qualité de tous les indicateurs, et une équipe spéciale pour les ODD a été créée au sein du département avec cet objectif. Les responsabilités liées à la garantie de la qualité des indicateurs des ODD sont reflétées dans la Stratégie nationale relative aux statistiques, actuellement en processus d'élaboration, qui se focalisera sur l'importance du renforcement de la qualité des registres administratifs pour remédier à d'importants vides de données à l'avenir.

Les informations collectées, recueillies et analysées par les départements de statistiques dans le contexte de la réalisation de l'Agenda 2030 constitueront la base du processus de suivi et d'évaluation décrit ci-après.



15 min

Comment le processus de consultation est-il mis en place? Qui est invité·e à participer?

Le processus de consultation pour l'élaboration des VNR doit être aussi participatif que possible, conformément aux paragraphes 78 et 79 de la résolution 70/1. Les modalités de participation utilisées varieront sans doute d'un pays à l'autre et elles seront sélectionnées par les gouvernements nationaux.

Bien que cela ne soit pas recommandé, certains gouvernements nationaux pourraient décider de ne pas inclure d'autres acteur·rice·s au processus. Dans ce cas, l'élaboration des VNR est limitée à la participation des différents ministères nationaux, voire à un groupe de travail chargé de la mise en œuvre des ODD. D'autres gouvernements pourront opter pour l'inclusion d'acteur·rice·s ayant une pertinence nationale, en prêtant une attention particulière à ne laisser personne à la traîne, comme par exemple les communautés autochtones ou les jeunes.

Il est essentiel d'inclure les gouvernements locaux et régionaux ainsi que leurs associations au processus d'élaboration des VNR. Toutefois, nombre de pays ne perçoivent pas les niveaux infranationaux ou la localisation comme parties intégrantes des approches du bas vers le haut (bottom-up). Une approche du haut vers le bas pourrait mener les gouvernements locaux et régionaux à considérer les ODD comme une charge extérieure supplémentaire ou une imposition, et leur faire perdre alors leur intérêt pour leur mise en œuvre à l'échelle locale.

Les méthodes utilisées peuvent grandement varier, mais elles doivent permettre aux différent es acteur rices de donner leur opinion et même présenter leurs propres rapports sur les ODD, lesquels devront être utilisés pour la version finale du VNR (voir les exemples des Pays-Bas et de la Suède en annexe). Certains principes doivent être pris en compte lors du processus participatif:

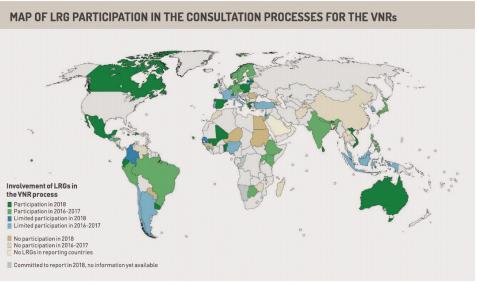
- Partager avec tou·te·s les acteur·rice·s les différentes étapes et le calendrier à suivre.
- Mener des campagnes publiques encourageant à la participation active tout au long du processus d'élaboration du rapport.
- Utiliser différents canaux, en ligne et hors ligne, pour donner la possibilité au public d'apporter ses contributions.
- Inclure d'autres acteur·rice·s, gouvernementaux·les (y compris des gouvernements locaux et régionaux) mais aussi non gouvernementaux·les tel·le·s que les universitaires et les expert·e·s, le secteur des entreprises et les associations caritatives, les organisations de la société civile et les médias de communication, afin de veiller à la représentation de tous les groupes et éléments constitutifs du public.
- Documenter et publier pour contribuer à la reddition des comptes et à la transparence du processus en ligne concernant les principes de gouvernement ouvert.
- User un langage facile à comprendre pour réduire les écarts d'informations entre les différent es acteur rices.

Les gouvernements nationaux doivent interagir avec les acteur·rice·s concerné·e·s et écouter leurs opinions et évaluations du travail effectué. Les gouvernements nationaux peuvent également avoir recours à des études et analyses nationales et internationales, sectorielles et intersectorielles, en particulier dans les domaines où le pays ne dispose pas de méthodologies ou ressources pour effectuer des recherches. Ce sera utile au VNR mais également à la mise en œuvre. Cela inclut l'usage d'informations administratives fournies par les ministères et les agences, tout autant que les études et rapports produits par les organisations internationales, les évaluations d'expert·e·s, les conclusions des suivis des programmes régionaux de développement et toute autre information provenant de sources internationales.

Dans le cadre de ses rapports GOLD, CGLU mobilise des expert·e·s régionaux·les pour collecter des informations et formuler des rapports régionaux qui peuvent s'avérer utiles pour les AGLR. D'autres réseaux internationaux (ICLEI, C40, CLGF, AIMF) collectent des informations et mettent sur pied des bases de données sous différents angles (les émissions de carbone, par exemple), qui peuvent également être utiles. Il existe d'autres exemples, notamment le Cadre européen de référence pour les villes durables (RFSC en anglais, administré conjointement par le CCRE), l'Indice ODD élaboré par la fondation Bertelsmann Stiftung et le Réseau de solutions pour un développement durable, et l'étude «Mesurer la distance à parcourir pour atteindre les cibles des ODD», de l'OCDE. Ces indices offrent des classements de pays, mais aussi des taux de rendement des ODD conformément à leurs critères, lesquels peuvent être utiles à l'autoévaluation de certains pays.

Quelle est la situation spécifique des gouvernements locaux et régionaux et de leurs associations en matière de participation aux VNR?

Au moment de la publication du Rapport des gouvernements locaux et régionaux au FPHN 2018 (juillet 2018), les GLR de 23 des 43 pays ayant présenté leurs informations à CGLU (53 %) affirment avoir participé au processus de suivi et d'élaboration des VNR. Pour les années 2016 et 2017, dans seulement 28 pays sur 65 les GLR ont affirmé de même, ce qui signifie qu'il y a eu des progrès mais que l'inclusion de la perspective locale et régionale au suivi et à l'évaluation des ODD constitue toujours un important défi.



Source: Rapport des gouvernements locaux et régionaux au FPHN 2018 (juillet 2018, CGLU/Global Taskforce)

Chapitre 3: Participation des gouvernements locaux et régionaux aux rapports nationaux



La participation des AGLR au processus d'élaboration des rapports sur les ODD est essentielle à l'inclusion d'une perspective locale à la mise en œuvre de l'Agenda 2030. Néanmoins, il est possible que les AGLR ne soient pas invitées à participer à l'élaboration des VNR.

Les gouvernements nationaux peuvent lancer des processus de consultation impliquant les gouvernements locaux et régionaux, mais ils peuvent également décider de ne pas le faire. En réalité, la présence des gouvernements locaux et régionaux sera très probablement canalisée au travers de leurs associations et réseaux nationaux (dans certains cas, les principales villes, les zones métropolitaines ou les régions fédérales peuvent être directement invitées à participer, mais ce n'est pas non plus garanti). Dès le lancement du processus de consultation, les AGLR doivent être prêtes à participer et garantir l'inclusion d'une perspective locale et régionale.

Si les AGLR ont été invitées à participer, elles ajusteront leur participation au cadre prévu (ou elles peuvent essayer d'avoir un rôle plus prééminent si elles ne se sentent pas suffisamment représentées). Si les AGLR n'ont pas été invitées à participer, ce qui peut arriver dans un grand nombre de pays, il faut faire arriver une demande officielle aux autorités nationales, en justifiant de l'importance d'inclure les perspectives et les contributions des GLR aux ODD. Dans ce contexte, les alliances avec d'autres acteur-rice-s, y compris la communauté internationale présente dans le pays, peuvent se révéler essentielles.

Le degré de participation des GLR dans le pays ayant présenté ou s'étant engagés à présenter un VNR sur la mise en œuvre des ODD au FPHN en 2016 (22 pays), 2017 (43 pays) et 2018 (48 pays) est très divers. Deux leçons tirées de l'élaboration du rapport de CGLU sur les gouvernements locaux et régionaux au FPHN 2017 méritent d'être soulignées en ce sens:

• Davantage d'efforts sont nécessaires pour impliquer les GLR aux VNR ainsi que de meilleurs mécanismes institutionnels pour la coordination et le suivi. Moins de la moitié des consultations pour les VNR et un tiers des mécanismes de suivi dans 99 pays incluent les gouvernements locaux. La réalisation des ODD requerra la collaboration au sein et entre les gouvernements «à un niveau jamais vu auparavant». Les niveaux actuels de participation sont clairement insuffisants et menacent

de se convertir en lacunes insurmontables pour la réalisation des objectifs. Les gouvernements nationaux et les institutions des Nations Unies doivent continuer de mettre en place des espaces de dialogue et d'action conjointe multiniveaux. Ces derniers doivent garantir la participation et l'engagement des dirigeant-e-s locaux-les et régionaux-les, tant dans le processus d'élaboration des rapports VNR que dans les mécanismes institutionnels de suivi, avec des agendas adaptés et le soutien des politiques publiques.

• De nouveaux cadres institutionnels pour la gouvernance collaborative. Le progrès vers une gouvernance collaborative appelle à de meilleurs espaces de dialogue entre les différents niveaux de l'administration. De nombreux pays reconnaissent le rôle des gouvernements locaux et régionaux, et pourtant, leurs VNR ou stratégies nationales ne montrent pas toujours une stratégie claire de localisation ou territorialisation des ODD. Les ODD sont une occasion de catalyser le développement local durable, qui entraînera un développement urbain plus inclusif et résilient.

Comment promouvoir l'appropriation des ODD au sein des AGLR?

Il apparaît clair que les AGLR ne pourront pas présenter les rapports sur les accomplissements des gouvernements locaux et régionaux concernant la mise en œuvre de l'Agenda 2030 si ces derniers ne participent pas pleinement au processus. Les AGLR ont le devoir et la nécessité d'impliquer les GLR au travers du personnel politique et technique présent dans l'organisation et en particulier ceux et celles de haut rang (le·a Président·e, le·a Maire ou tout·e autre cadre dirigeant·e de l'organisation) en essayant de promouvoir autant que possible l'engagement et l'appropriation. En ce sens, il est nécessaire d'obtenir un bon équilibre entre les initiatives du bas vers le haut provenant des GLR mais aussi les efforts du haut vers le bas des associations pour s'assurer de la pleine participation de leurs membres.

Les AGLR ont déployé de grands efforts pour faire prendre conscience à leurs membres de l'importance de l'Agenda 2030. Au Brésil, 7 000 élu-e-s locaux-les ont participé au congrès national de la Confédération nationale des municipalités brésiliennes (CNM) au cours duquel l'association nationale a proposé un guide pour l'intégration des ODD aux plans municipaux pluriannuels des autorités récemment élues. En Allemagne, l'association nationale a préparé un avant-projet de statut exprimant le soutien aux gouvernements locaux dans la mise en œuvre des ODD, tandis qu'aux Pays-Bas, l'association nationale a impliqué les GLR au travers de plusieurs campagnes (la campagne Municipalities4GlobalGoals, par exemple). En Afrique du Sud, SALGA a aligné ses groupes de travail sur chacun des ODD; de son côté, l'association nationale du Bénin (ANCB) a créé une commission thématique spéciale pour les ODD.

Une municipalité flamande sur cinq en Belgique a signé la déclaration «Objectifs mondiaux, approche locale», formulée par l'Association régionale des gouvernements locaux (VVSG). Au Portugal, le Réseau intermunicipal



Ejercicio / Mapa mental para la elaboración del informe (1/5)



10 minutos



Diapositivas 17-18



Documento 1A

pour la coopération et le développement (RICD), qui comprend 20 municipalités, a organisé une exposition itinérante sur les ODD et leur localisation, qui parcourt le pays depuis 2016. L'Association finlandaise a organisé des tournées régionales sur les ODD en collaboration avec le Secrétariat à la coordination de l'Agenda 2030 à l'échelle nationale. De nombreuses autres associations ont été très actives en ce sens, certaines procédant à la cartographie des initiatives des GLR et la facilitation des échanges (Suède), ou bien à la promotion d'ateliers (Botswana) et d'activités de formation (Togo), mais aussi la communication via différents médias, revues et portails en ligne (Belgique, Danemark et la ville de Séoul en Corée du Sud) pour susciter l'implication de leurs membres.

La réussite de ces activités doit constituer une plateforme pour atteindre ces gouvernements locaux et les inclure dans la continuité du processus.



Exercice / Carte mentale pour l'élaboration du rapport (1/5)



15 min



Diapositives 17-18



Document 1A

ÉTAPE 1: Votre rôle dans le processus de suivi

L'objectif de cet exercice est d'aider les participant·e·s à comprendre que la participation des AGLR au processus d'élaboration du rapport est essentielle à l'inclusion de la perspective locale dans la mise en œuvre de l'Agenda 2030. Au cours de cette activité, les participant·e·s auront la possibilité de réfléchir sur leur rôle dans l'élaboration du VNR.

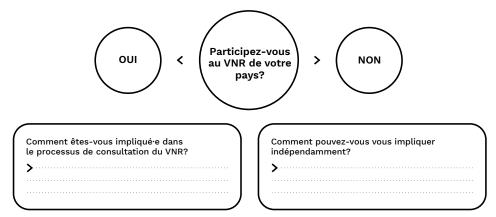
L'exercice se fait en deux temps: la création d'une carte mentale (individuellement ou en groupe si les participant·e·s viennent du même territoire) et un débat collectif.

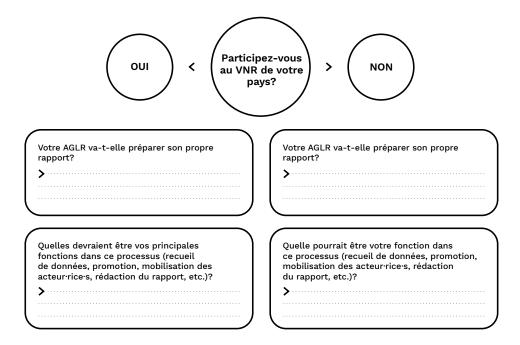
Concernant les outils et le matériel, l'exercice peut nécessiter: un tableau ou un bloc de conférence (pour illustrer la structure de la carte mentale), quelques feuilles de papier pour les participant·e·s, des étiquettes et des postit.

Commencez par poser les questions en les écrivant au tableau, afin qu'elles soient visibles par tou·te·s les participant·e·s. Invitez-les ensuite à réfléchir à ces questions et à créer une carte mentale avec les réponses possibles.

Exemple de carte mentale

(les questions doivent être écrites au tableau)







Après cet exercice, s'il reste suffisamment de temps, invitez les participant·e·s à entamer une **discussion** pour faire part de leurs réflexions après avoir travaillé sur la carte mentale. **Vous trouverez ci-dessous des questions qui peuvent vous aider à modérer et encourager la discussion:**

- Comment croyez-vous que votre fonction soit perçue par les autres acteur-rice-s?
- Quel est votre lien avec l'institution responsable du VNR?
- Qu'est-ce qui pourrait entraver la promotion des ODD au sein de l'AGLR?
- La présidence ou le conseil d'administration pourrait-elle/il poser des problèmes à l'agenda? Pourrait-elle/il la considérer comme inutile?
- Les personnels techniques pourraient-il·elle·s le considérer comme une charge ajoutée à leurs activités quotidiennes?
- L'imminence du terme du mandat pourrait-elle encourager ou décourager la mise en œuvre des ODD?



Comment les AGLR peuvent-elles se mettre en contact avec les autorités chargées du VNR?

- Les AGLR doivent établir des contacts institutionnels avec les autorités chargées du processus de consultation pour clarifier les modalités et processus de participation. Ceci implique de:
- Se mettre en contact avec le a référent e national e (point focal) au plus haut niveau politique pour obtenir l'engagement du gouvernement national et l'inclusion des données et des perspectives locales dans le processus.
- Maintenir un contact permanent avec le a référent e national e au niveau technique pour échanger les informations qui peuvent être utiles mutuellement.

- Parvenir à un consensus sur les modalités et les processus pour la participation effective des AGLR au VNR. Les autorités nationales chargées du VNR et l'AGLR doivent s'accorder pour établir si les visions locales seront présentées au sein du rapport VNR, si l'association peut participer aux réunions de haut niveau ou aux sessions de travail spécifiques, si elle va partager des espaces de participation avec d'autres acteur·rice·s, si la participation sera limitée au remplissage d'un formulaire, etc. Le calendrier dûment concrétisé doit être présenté à l'association pour s'assurer que sa participation soit pensée et préparée de la meilleure façon possible. Il est essentiel que les AGLR s'efforcent pour que ces modalités et processus permettent une participation effective des gouvernements locaux et régionaux et ne se limitent pas à une participation nominale.
- Organiser, aux côtés du gouvernement national, une conférence pour présenter la stratégie nationale et la forme selon laquelle les gouvernements locaux et régionaux ont été impliqués dans le processus, en donnant de la visibilité au travail fait par ces derniers et leur rôle crucial dans la réalisation de l'Agenda 2030.
- Promouvoir de nouvelles initiatives pour soutenir la localisation des ODD, générer davantage de mécanismes d'alignement par consensus pour promouvoir des approches du bas vers le haut, donner de la visibilité aux initiatives politiques locales, etc.

Créer un modèle de lettre pouvant être envoyée au gouvernement national pour solliciter l'inclusion de l'AGLR au VNR. Pour cela, l'AGLR doit déterminer quel est le département chargé d'élaborer le VNR et qui sera donc le destinataire le plus adéquat de cette lettre.

La réponse doit contenir les points principaux que le·a participant·e aura inclus dans la lettre et les réflexions correspondantes.

Quels sont les aspects positifs de la construction d'alliances avec les acteur·rice·s locaux, nationaux et internationaux?

Dans leur analyse, les AGLR doivent savoir que d'autres acteur-rice-s nécessitent d'être impliqué-e-s au sein du processus: secteur privé, monde universitaire, ONG, fondations, organisations internationales... Cette analyse doit contenir des renseignements sur la façon dont ces acteur-rice-s contribuent aux ODD et les caractéristiques que devraient avoir de potentielles collaborations.

Les OSC et le secteur privé peuvent être de bon·ne·s allié·e·s pour influer sur le processus de suivi et d'élaboration des rapports. Dans de nombreux cas, les gouvernements locaux et les organisations de la société civile travaillent déjà ensemble à la mise en œuvre des ODD. S'il existe déjà des stratégies partagées, y inclure le processus de suivi serait un facteur positif.

Les gouvernements locaux participent également à différentes plateformes et initiatives en collaboration avec les organisations de la société civile, le secteur privé, les organisations professionnelles et de nombreux-ses autres





acteur·rice·s. La Charte des ODD de Belgique compte sur le soutien d'un consortium diversifié composé de huit partenaires — notamment une chaîne de supermarchés, une municipalité et plusieurs petites et grandes ONG — qui diffusent des informations sur les ODD et la mise en œuvre à l'échelle locale auprès de leurs publics respectifs. La Charte a été signée par 73 communes, mais aussi de nombreux·ses autres acteur·rice·s et organismes gouvernementaux.

Nouer des alliances avec le monde universitaire, les expert-e-s et les centres de recherche peut se révéler crucial car ceux-ci peuvent soutenir les efforts des AGLR pour influer sur le processus de suivi, en apportant des données et des informations. Des associations stratégiques avec les départements de statistiques peuvent garantir l'expansion des sources de données et des informations complémentaires, en offrant ainsi des résultats plus spécifiques et fiables, mais aussi une description plus claire de la réalité du processus de mise en œuvre des ODD.

Au vu des VNR présentés jusqu'ici, de nombreux pays considèrent encore la disponibilité des données ventilées et la fiabilité des capacités et ressources pour le recueil des données comme l'un des principaux points faibles du processus de localisation. Néanmoins, il est important de signaler la nécessité d'inclure des données ventilées géographiquement au niveau régional et municipal, afin de garantir la participation effective des gouvernements infranationaux au processus de suivi.

En mai 2017, les associations allemandes des villes (DST), villages et communes (DSTGB) et districts ruraux (DLT), avec le soutien des institutions fédérales et universitaires, et des fondations ont lancé une initiative pour établir des Indicateurs des ODD pour les municipalités, avec pour but de concevoir des indicateurs adéquats et cohérents pour mesurer la mise en œuvre des ODD à l'échelle municipale, que ce soit dans les villes de plus de 5000 habitant·e·s comme dans les districts ruraux moins peuplés. Cet exemple est détaillé en annexe.

Plusieurs organisations internationales des Nations Unies et de l'Union Européenne ont de solides expériences de travail avec les gouvernements locaux et régionaux et sont engagées dans la localisation des ODD. En tirant parti des liens officiels directs avec le gouvernement central, ces organisations peuvent aider à surmonter les difficultés que les AGLR peuvent rencontrer lors des processus de consultation.

De nombreux réseaux et associations nationales soutiennent leurs membres dans l'intégration des ODD à leurs politiques locales, parfois en association avec des agences onusiennes. Il·elle·s y sont parvenus au travers d'activités de formation (en Colombie, par exemple), de guides et feuilles de route (l'exemple du Brésil est pertinent à l'échelle locale, tandis qu'au niveau mondial, la GTF a diffusé le Guide pour la localisation des ODD), portails et autres ressources afin de pouvoir échanger des connaissances et des solutions innovantes aux problèmes de mise en œuvre.

Le PNUD en particulier, travaille avec les associations nationales de GLR dans différents pays d'Afrique, Asie et Amérique Latine, en soutenant les

efforts de sensibilisation via des forums et des ateliers (en Éthiopie et en Ouganda par exemple), des programmes de renforcement des capacités (Bangladesh, Costa Rica et Honduras) ou en soutenant les municipalités et les régions dans l'élaboration de leurs plans locaux, en les rendant compatibles avec les ODD (au Brésil, en Équateur ou dans les États mexicains du Chiapas et de Jalisco).

L'initiative PNUD-ART et ONU-Habitat, qui ont mené aux côtés de la Global Taskforce les dialogues au sein de l'ONU sur la localisation des ODD, ont également contribué à la diffusion de l'approche de localisation dans plusieurs régions. Conséquence de ces efforts, plusieurs mécanismes de coopération bilatérale et banques multilatérales de développement envisagent la perspective de la localisation comme outil stratégique clé pour convertir leurs agendas globaux en initiatives et actions infranationales, améliorant ainsi la coordination de politiques par le biais de systèmes de coordination et de gouvernance multiniveaux. ONU-DAES et certaines des équipes onusiennes implantées dans différents pays ont travaillé avec les États pour identifier leurs nécessités et soutenir le renforcement de capacités dans ces domaines; cela constituerait une grande opportunité d'étendre également cette collaboration aux gouvernements locaux et régionaux.

D'autres acteur·rice·s clés en ce sens sont l'Union Européenne et ses délégations de par le monde, les banques internationales ou régionales de développement, et tous les types de bailleurs que sont les ONG, les fondations, etc.

ÉTAPE 2: Inclure les autres acteur·rice·s

Cet exercice permettra aux participant·e·s d'en apprendre plus sur le processus d'inclusion de différent·e·s acteur·rice·s. L'objectif de cette activité est de les sensibiliser à la façon dont les approches du haut vers le bas peuvent amener les GLR à percevoir les ODD comme une charge ou une imposition supplémentaire et leur faire perdre leur intérêt pour leur mise en œuvre locale. Au terme de cet exercice, les participant·e·s devront avoir compris que le processus doit être participatif et permettre aux différent·e·s acteur·rice·s de donner leur avis voire présenter leurs propres rapports sur les ODD, lesquels devront être utilisés pour la version finale du VNR.

Au cours de cette activité, les participant·e·s seront invité·e·s à créer une liste d'acteur·rice·s possibles (individuellement ou en groupe si les participant·e·s viennent du même territoire). Les participant·e·s choisiront 5 acteur·rice·s principaux·les de cette liste et écriront les avantages et les inconvénients de chacun·e, et les différentes façons de les impliquer dans le processus.

Concernant les outils et le matériel, l'exercice peut nécessiter: un tableau ou un bloc de conférence, quelques feuilles de papier pour les participant·e·s, des étiquettes et des post-it.

Commencez par écrire au tableau la structure décrite ci-après, afin qu'elle soit visible par tou·te·s les participant·e·s. Invitez-les à compléter cette structure en fonction de la question suivante:

Quel·le·s acteur·rice·s devraient être impliqué·e·s dans le processus sur votre territoire: secteur privé, monde universitaire, OSC, fondations, organisations internationales (pensez à des acteur·rice·s spécifiques)?



Exercice / Carte mentale pour l'élaboration du rapport (2/5)



15 min



Diapositives 21-22

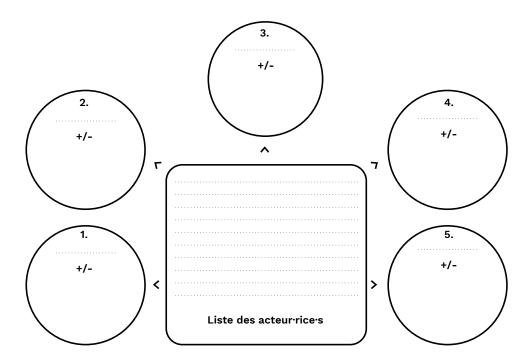


Document 1B

Demandez-leur d'inclure dans cette structure:

- 1. Une liste de tou·te·s les participant·e·s (institutions concrètes, noms)
- 2. Choisir 5 acteur·rice·s principaux·les
- 3. Avantages et inconvénients de chacun·e des 5 acteur·rice·s.
- 4. Idées sur la façon de les impliquer (actions spécifiques)

Exemple de carte mentale



Demandez aux participant·e·s de mettre leur liste d'acteur·rice·s dans le grand cercle. Dans les petits cercles, il·elle·s placeront les acteur·rice·s principaux·les, avec les avantages et inconvénients au-dessous de chacun·e, et les idées sur la façon de les impliquer.

Après cet exercice, s'il reste suffisamment de temps, invitez-les à entamer une **discussion** pour échanger leurs opinions et leurs idées sur l'exercice. **Voici quelques questions que vous pouvez poser aux participant·e·s:**

- Avez-vous un rôle de leader dans l'inclusion de certain·e·s de ces acteur·rice·s?
- Comment pouvez-vous garantir que les acteur·rice·s principaux·les participent au processus de suivi?



Chapitre 4: Élaboration par les AGLR de leur propre rapport



Quelles données et informations sont nécessaires et comment les obtenir?

Pour pouvoir contribuer au VNR avec la perspective locale et régionale, et s'assurer que cette perspective répond bien à la réalité, les AGLR doivent recueillir des données et des informations (bonnes pratiques, nouvelles politiques) sur les contributions des gouvernements locaux et régionaux aux ODD.

Les AGLR peuvent utiliser différentes méthodes pour collecter les données et les informations. La plus habituelle est la préparation d'une enquête avec des questions spécifiques sur l'état de la mise en œuvre de ODD à l'échelle locale, adressée aux GLR comme aux autres acteur·rice·s locaux·les.

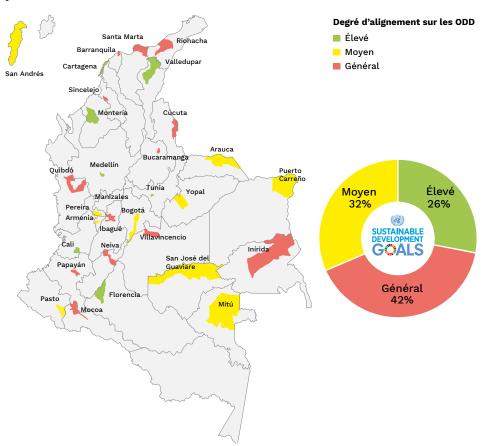
Les informations recueillies via ce questionnaire permettent de cartographier les GLR engagés dans le nouvel Agenda, puis organiser ces informations sur:

- Les ODD et les cibles les mieux mis en œuvre
- Les priorités les plus importantes
- Les types d'intervention (sensibilisation, alignement, projets, etc.)
- Les bonnes pratiques
- Les budgets déterminés

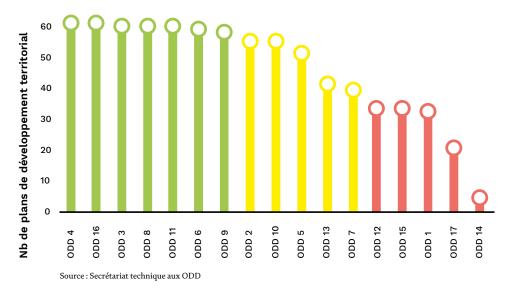
Ce processus doit également aider à déterminer de quelle façon les priorités définies par les GLR sont reconnues au sein des stratégies nationales de mise en œuvre des ODD. Simultanément, il doit permettre d'identifier les lacunes les plus importantes entre stratégies nationales pour les ODD et les exigences des GLR, et par conséquent développer une stratégie de plaidoyer pour obtenir un plus grand soutien.

La **Colombie** a effectué une étude étendue de la façon dont les ODD sont inclus dans les plans de développement territorial du pays et dans les plans de développement des villes-capitales. Les étapes suivantes seront l'analyse de la façon dont les autorités locales aspirent à améliorer les contributions aux ODD détectées dans le rapport, lesquelles doivent être déterminées, entre autres, par un ensemble d'indicateurs alignés sur ceux de l'ONU pour le suivi et l'évaluation des progrès effectués.

Inclusion des ODD dans les plans de développement des villes-capitales



Inclusion des ODD dans les plans de développement territorial



En effet, les AGLR doivent identifier les indicateurs que les GLR utilisent pour effectuer un suivi de leurs plans, programmes et projets et mesurer les résultats. Un effort doit être effectué pour aligner les indicateurs locaux disponibles sur ceux proposés par l'ONU. Cet exercice crucial facilitera la comparaison des progrès accomplis entre les différents gouvernements

locaux du monde. Il s'agit toutefois d'une tâche compliquée, car les indicateurs de l'ONU sont prévus pour le calcul de variables nationales, qui sont parfois très éloignées de celles du niveau local. Dans tous les cas, les AGLR doivent œuvrer à ce que des résultats comparables soient inclus au rapport.

X

Exercice / Carte mentale pour l'élaboration du rapport (3/5)



15 min



Diapositives 27-28



Document 1C

ÉTAPE 3: Quelles informations recueillir?

En vue de contribuer aux VNR avec des perspectives locales et régionales fondées sur la réalité, les AGLR doivent recueillir des données et des informations sur les contributions des GLR à la réalisation des ODD. Cet exercice permet aux participant·e·s de comprendre quelles informations il·elle·s doivent recueillir en tenant compte des caractéristiques spécifiques de leur territoire.

Concernant les outils et le matériel, l'exercice peut nécessiter: un tableau ou un bloc de conférence, quelques feuilles de papier pour les participant·e·s, des étiquettes et des post-it.

Commencez par poser les questions en les écrivant au tableau, afin qu'elles soient visibles par tou·te·s les participant·e·s. Voici des exemples de questions:

- 1. Quelles informations devraient être recueillies sur mon territoire? (bonnes pratiques, réussites, etc.)
- 2. Quelles sont les sources de données disponibles?
- **3.** Comment allons-nous recueillir ces informations? Quels mécanismes existe-t-il? Quels mécanismes utiliser?

Invitez les participant·e·s à réfléchir à ces questions et à créer leur propre carte mentale avec les réponses possibles. Les participant·e·s doivent travailler individuellement ou en groupe s'il·elle·s viennent du même territoire.

Exemple de carte mentale

Quelles informations devrions-nous recueillir ?	Quelles sources de données existe-t-il?	Comment recueillons-nous les informations? Quels mécanismes pouvons-nous
		utiliser?

Après cet exercice, s'il reste suffisamment de temps, invitez-les à entamer une **discussion** pour échanger leurs opinions et leurs idées sur l'exercice. **Voici quelques questions que vous pouvez poser aux participant·e·s:**



- Comment pouvez-vous garantir que le processus de recueil de données soit représentatif?
- Quelles informations importantes pourraient ne pas être incluses dans le processus de recueil des données que nous avons proposé ou qui existe déjà?

Existe-t-il un modèle de rédaction du rapport?

Au terme du processus, les AGLR doivent élaborer leur propre rapport fondé sur les réussites locales et le partager avec les organisations correspondantes à l'échelle nationale, régionale et globale (sections de CGLU et Secrétariat mondial) afin de contribuer à renforcer la voix des GLR dans les forums régionaux et internationaux. Voilà le processus derrière la récente présentation de plusieurs examens locaux volontaires (VLR), des documents ayant été présentés par les gouvernements locaux à la communauté internationale comme réponse complémentaire entre pairs, au processus intergouvernemental des VNR du FPHN. Le chapitre 5 expliquera davantage cette structure et la typologie des différents VLR, tout en apportant des exemples précieux.

Visant à plus d'homogénéité des résultats, le Secrétaire général de l'ONU a préparé une proposition de directives communes pour la présentation des examens nationaux volontaires (rapport A/70/684 du SG des NU, annexe 1). De son côté, CGLU a adapté cette structure proposée par l'ONU pour les VNR et elle a préparé une nouvelle proposition décrite ci-après. Le texte entre crochets explique le contenu de chaque thématique selon ce qui est expliqué dans les directives de l'ONU pour les VNR. Certains des VLR publiés jusqu'ici – en particulier les tout premiers exemples de New York et de trois municipalités japonaises: Toyama, Kitakyushu y Shimokawa — suivent ce modèle. Les rapports nationaux préparés par les AGLR, toutefois, doivent se limiter à trois-quatre pages.



Modèle complet



Document 2A

Modèle 1

1. Résumé (une demi-page):

Synthèse du rapport, en soulignant le rôle des GLR dans la localisation des ODD et en mettant en avant un ou deux exemples de bonnes pratiques et un ou deux exemples de défis, domaines au sein desquels les GLR auraient besoin de soutien concernant le financement, la formation, la technologie, les associations, etc.

2. Introduction (deux paragraphes):

Un paragraphe court présentant le contexte national. Le pays a-t-il entamé le processus de mise en œuvre des ODD? À quelle fin les GLR créent-ils leur propre rapport? Quels sont les principaux défis pour les GLR dans la localisation des ODD de leur pays?

Un paragraphe avec une courte description de la situation des GLR: nombre de GLR, principales responsabilités dans le domaine de l'administration urbaine et territoriale (par exemple: prestation de services, développement économique, etc.), chiffres clés sur les finances locales (bilan des revenus,

coûts et investissements locaux par rapport au total des revenus, coûts et investissements publics du gouvernement national).

3. Méthodologie et processus pour la préparation du rapport (un paragraphe court):

Dans quelle mesure les GLR ont-ils été consultés dans l'examen national volontaire (VNR)? Dans quelle mesure leurs observations ont-elles été prises en compte?

4. Politiques et environnement favorable (2 pages)

A. Susciter l'appropriation des Objectifs de développement durable:

[résumez les efforts déployés pour informer et impliquer toutes les parties prenantes – notamment les GLR – dans le processus, y compris la diffusion du processus de suivi]

Participation des GLR au débat national sur les ODD: si le pays a entamé le processus de mise en œuvre des ODD, le rapport peut présenter davantage d'informations sur la façon dont les GLR ont été impliqués dans le débat politique. Comment les agendas politiques et institutionnels peuvent-ils contribuer à l'inclusion des GLR à la mise en œuvre des agendas mondiaux?

Le rapport des GLR doit souligner toute initiative prise par les associations de gouvernements locaux et infranationaux pour diffuser les informations sur les ODD et initier le processus de mise en œuvre à l'échelle infranationale (localisation).

B. Incorporation des Objectifs de développement durable dans les cadres nationaux (et locaux):

[vous pouvez décrire les efforts nationaux déployés pour intégrer les ODD à la législation, aux politiques, aux plans et aux programmes du pays, y compris la stratégie de développement durable. Les pays peuvent envisager de faire référence aux principaux efforts entrepris par les autorités locales et les acteurs non étatiques pour mettre en œuvre les objectifs, en incluant les alliances.]

Ce point peut être **élaboré aux côtés du point f**. (voir ci-après) sur «les mécanismes institutionnels».

- Politiques nationales, locales et régionales: comment les GLR ont-ils été associés à la définition des politiques et stratégies nationales pour la mise en œuvre des ODD? Dans quelle mesure les priorités et positions des GLR ont-elles été prises en considération dans les politiques et plans de développement nationaux pour soutenir le processus de «localisation»?
- Gouvernance multiniveaux: existe-t-il des mécanismes spécifiques créés pour garantir le suivi du processus de mise en œuvre et évaluation? Si oui, comment les GLR ont-ils été inclus (au Brésil, par exemple, un Comité national pour les ODD a été créé via le Décret 8892 d'octobre 2016, qui comprend des représentant-e-s des ministères, des GLR et de la société civile)? Les ODD ont-ils eu un quelconque impact sur la législation nationale ou les cadres institutionnels pour promouvoir les réformes et améliorer la coordination entre les gouvernements nationaux et infranationaux (gouvernance multiniveaux)?

- Cadre institutionnel actuel: le rapport doit expliquer le rôle des GLR dans la «localisation» des ODD, en fonction de la répartition actuelle des responsabilités entre les différents niveaux de gouvernement (selon ce que définissent les lois, normes et politiques de décentralisation); dans les programmes nationaux de renforcement des capacités pour les gouvernements infranationaux; et dans les réformes qui sont envisagées ou qui devraient l'être pour consolider la réalisation des ODD sur les territoires et le principe de «ne laisser personne à la traîne».
- Concernant la démocratie locale: en tenant compte du rôle critique de l'inclusion des acteur·rice·s locaux·les dans la mise en œuvre des ODD, le rapport des GLR doit analyser si la législation nationale et le cadre institutionnel local facilitent et promeuvent la participation de la société civile et des acteur·rice·s économiques à la prise de décisions à l'échelle locale (comme le définit la cible 16.6: «Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux»). Les GLR doivent souligner les initiatives des gouvernements infranationaux pour promouvoir la participation des acteur·rice·s locaux·les (par exemple, au moyen de la planification ou des budgets participatifs).
- Création d'un environnement favorable: le rapport des GLR doit faire ressortir de quelle façon les cadres nationaux facilitent ou entravent les initiatives des GLR. Même s'il est encore trop tôt dans la majorité des pays pour identifier les réformes juridiques ou institutionnelles importantes, le rapport des GLR peut définir quels sont les principaux domaines au niveau législatif et des politiques nationales qui doivent être réexaminés pour soutenir la localisation des ODD et la création d'un «environnement favorable» pour les GLR.
- Concernant les indicateurs: en matière de suivi et d'évaluation, que peuvent faire les gouvernements nationaux pour ventiler les données nationales? Comment les GLR sont-ils associés à ces initiatives?
- D'autre part, le rapport des GLR doit souligner les initiatives infranationales entreprises pour intégrer les ODD aux plans de développement local, les politiques locales, le renforcement de la coordination interinstitutionnelle, les mécanismes de planification à l'échelle locale et régionale, et la création de nouvelles alliances locales (entre GLR et autres acteur·rice·s) pour soutenir le processus de localisation.

C. Intégration des trois dimensions:

[analyser comment sont intégrées les trois dimensions du développement durable (économique, sociale et environnementale), ainsi que la façon dont les principes de l'Agenda 2030 (par exemple: ne laisser personne à la traîne) ont été incorporés à la mise en œuvre des Objectifs de développement durable.]

Autant que possible, les GLR doivent souligner avec des exemples concrets de quelle façon les plans de développement local et régional parviennent à une approche plus intégrale comprenant les trois dimensions (outre la culture).

D. Progrès dans les cibles et les objectifs:

[Informations brèves sur les progrès et l'état d'avancée de tous les Objectifs de développement durable, et les difficultés critiques rencontrées pour

y parvenir. Si possible, fournir une analyse plus approfondie de certains objectifs et cibles, illustrant des politiques innovantes.]

E. Analyse thématique:

[Inclure une analyse du progrès et des initiatives liées à l'angle thématique du FPHN de l'année correspondante.]

Les points d. et e. peuvent être élaborés conjointement, en les focalisant sur l'analyse des politiques nationales et des actions des GLR pour soutenir des domaines thématiques spécifiques, par exemple l'Objectif 11 sur les villes et les établissements ouverts à tous, sûrs, résilients et durables.

Le rapport des GLR doit mettre en avant les initiatives spécifiques réalisées par les gouvernements infranationaux dans les domaines correspondants, par exemple l'amélioration de quartiers marginaux, le renforcement de la planification urbaine participative, la mobilité urbaine, la gestion des eaux et des déchets, l'adaptation et l'atténuation du dérèglement climatique, entre autres.

Chaque fois que possible, le rapport doit faire référence aux indicateurs ODD recueillis par les institutions nationales et internationales et, si nécessaire, les indicateurs identifiés par les GLR pour déterminer les lacunes/fossés importantes dans le système officiel de statistiques pour la réalisation des ODD doivent être ajoutés.

F. Mécanismes institutionnels:

[Information sur la façon dont sont considérés les points de vue des différents ministères, agences, niveaux de gouvernement et acteur·rice·s non étatiques, ainsi que sur les institutions en charge de la coordination et de l'intégration. Informations sur la façon dont sont attribuées les responsabilités aux différents niveaux de gouvernement (national, infranational et local) pour la mise en œuvre et l'examen cohérent de l'Agenda 2030.]

Ce point doit être abordé en même temps que le point b. (voir plus haut)

5. Moyens de mise en œuvre (un paragraphe, une demi-page maximum):

[analyser comment les moyens de mise en œuvre sont mobilisés, les difficultés rencontrées lors de ce processus et les ressources supplémentaires nécessaires à mettre en œuvre l'Agenda 2030, notamment en termes de financements, renforcement des capacités, échange de connaissances sur les données et statistiques, technologies et alliances.]

Cette section doit comprendre une analyse générale de l'évolution des finances locales; si les ressources ont été décentralisées pour permettre aux GLR d'endosser leurs responsabilités et de quelle façon; et ce qu'il faut améliorer pour la décentralisation fiscale et la mise en place de mécanismes de comparaison entre régions et territoires, avec pour finalité d'appuyer un développement équilibré et cohérent qui ne laisse personne à la traîne.

6. Conclusion (une demi-page)

[Résumé de l'analyse, des conclusions et des implications politiques]

Une version moins détaillée du rapport, comme la proposition ci-après, peut être utilisée pour les AGLR qui ont des difficultés à recueillir les informations requises. Cette version comprend les aspects qu'il faudrait au minimum inclure pour avoir une perspective générale sur la localisation des ODD dans un pays déterminé.

lacksquare

Modèle courte



Document 2B

Modèle 2

1. Résumé:

Synthèse du rapport, en soulignant le rôle des GLR dans la localisation des ODD et en mettant en avant un ou deux exemples de bonnes pratiques et un ou deux exemples de défis pour lesquels les GLR auraient besoin de soutien concernant le financement, la formation, la technologie, les associations, etc.

2. Méthodologie et processus de préparation du rapport:

Sources des données et des informations recueillies, nombre de GLR participants, etc.

3. Politiques et environnement favorable:

- **A.** Mécanismes de participation (gouvernance multiniveaux) des GLR au débat national sur les ODD pour la définition, le suivi et l'évaluation des contributions à l'Agenda (mécanismes ad hoc, consultations informelles, participation non existante, etc.).
- **B.** Dans quelle mesure les priorités des GLR ont été considérées dans les lois, les politiques et les plans nationaux pour appuyer le processus de localisation, ainsi que la possibilité pour les GLR de contribuer à l'Agenda. Mécanismes de recueil des données.
- **C.** Initiatives entreprises pour intégrer les ODD aux lois, plans et politiques locales; le renforcement de la coordination institutionnelle et la création de nouvelles alliances (entre les GLR et les acteur·rice·s locaux·les) pour soutenir le processus de localisation.
- **D.** Les principales difficultés pour les GLR (restrictions légales, manque de financement, nécessité de formation, ressources techniques, différences entre les territoires, etc.).

4. Cibles et Objectifs: analyse thématique

Analyse des progrès, des initiatives et des défis liés à l'angle thématique du FPHN de l'année correspondante et autres objectifs pertinents. Si possible, à l'aide des indicateurs des ODD ou d'autres indicateurs adaptés à cette fin.

5. Conclusion



Avec ces orientations pour la rédaction d'un rapport sur les accomplissements locaux autour de l'Agenda 2030, les participant·e·s doivent pouvoir élaborer une ébauche (bien entendu avec des informations incomplètes et des conclusions préliminaires) sur la situation de leur propre pays. Cet exercice se propose d'offrir aux participant·e·s des informations sur l'état de la mise en œuvre des ODD dans un pays (réel ou imaginaire) pour qu'il·elle·s puissent élaborer leur propre rapport.

Chapitre 5: Les examens locaux volontaires (VLR)











Document 3



Lors du Forum Politique de Haut Niveau de 2018, la ville de New York (États-Unis) a annoncé être la première ville à présenter un examen local volontaire au FPHN, le mécanisme officiel de suivi et d'évaluation établi par les Nations Unies, sous les auspices de l'ECOSOC, pour mesurer les progrès vers la réalisation de l'Agenda 2030. L'annonce de New York a été le démarrage d'un nouveau concept, celui des examens locaux volontaires ou VLR (Voluntary Local Review en anglais) pour compléter les examens nationaux volontaires (VNR) qui, en date d'avril 2019, ont déjà été présentés par 181 des 193 États membres de l'ONU, et qui sont disponibles à l'adresse → https://sustainablede-velopment.un.org/vnrs/

Même si le rapport de New York a ouvert la voie à ce que beaucoup envisagent le rôle des villes dans la mise en œuvre des ODD, en réalité, beaucoup d'autres villes avaient déjà élaboré des documents similaires, sans user le terme «VLR». Par exemple, trois villes japonaises (Kitakyushu, Toyama et Shimokawa) étaient également là au FPHN 2018 et ont présenté leurs contributions aux ODD à l'aide de méthodes très proches de celle des VNR. De nombreuses autres villes ont élaboré des VLR alternatifs et très pertinents, qui sont la manifestation d'une grande variété de possibilités, situations et capacités, comme le montrent les exemples joints.

La voie ouverte grâce à l'initiative de la ville de New York pose à son tour de nouvelles questions sur la façon dont les villes peuvent tirer parti de cette possibilité de rendre publics les efforts particuliers qu'elles déploient pour la mise en œuvre de l'Agenda 2030 à l'échelle locale. Notre intention est d'utiliser cette possibilité pour procéder à une série de réflexions initiales qui pourront être utiles aux villes envisageant de préparer un examen local volontaire.

- **1.** Est-il possible d'effectuer un rapport directement au FPHN et d'obtenir de la visibilité?
- 2. Quels éléments un VLR doit-il contenir?
- **3.** Comment nous assurer que l'élaboration du rapport aidera le gouvernement local à obtenir de meilleurs résultats?
- **4.** Au sein de la municipalité, qui organise l'examen local volontaire et de quelle façon?



1re question



10 min





Actuellement, le FPHN ne contient pas de mécanismes spécifiques permettant aux villes et aux territoires de présenter leurs rapports directement au forum. L'ONU est disposée à recevoir les engagements concrets des villes et montrer les avancées de la mise en œuvre de l'agenda, mais que se passerait-il si 200 000 gouvernements locaux décidaient de présenter leur propre rapport comme New York l'a fait? Le temps manquerait pour recevoir toutes ces informations. Nous devons encore penser à la façon dont les villes peuvent donner de la visibilité à leurs efforts de mise en œuvre des ODD, mais en attendant, les options suivantes existent:

A. Présenter un rapport local pour le publier sur la plateforme de localisation des ODD

La plateforme pour la localisation des ODD est une initiative conjointe de CGLU, du PNUD et d'ONU-Habitat, où les utilisateur·rice·s peuvent partager des documents, des événements et des idées sur la mise en œuvre des ODD à l'échelle locale. La plateforme compte actuellement plus de 40 000 utilisateur·rice·s et 400 documents. Il est possible de s'inscrire et de présenter des documents individuellement, selon un processus facile et rapide de modération. Actuellement, la plateforme étudie comment donner davantage de visibilité aux VLR et autres documents qui décrivent de quelle façon les gouvernements locaux mettent en œuvre l'Agenda 2030.

B. Présenter vos expériences pour les inclure dans le rapport de CGLU au FPHN

Chaque année, Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU), au nom de la Global Taskforce, élabore un rapport pour le FPHN qui réunit les efforts déployés par les gouvernements locaux pour mettre en œuvre l'Agenda 2030. Le rapport présente les tendances au niveau mondial et fait référence aux cas spécifiques de certaines villes, mais il ne contient pas encore les VLR. Des efforts seront mis en place pour inclure dans le rapport de CGLU et de la Global Taskforce des références et des liens virtuels aux villes et territoires ayant publié leurs VLR et leur donner de la visibilité lors de la présentation du rapport au FPHN à New York, tous les mois de juin.

- → Rapport au FPHN 2018 (en anglais)
- → Rapport au FPHN 2017

C. Présenter auprès de votre mécanisme national de suivi

Les gouvernements locaux ont la possibilité de contribuer aux examens nationaux volontaires (VNR). \hookrightarrow *Les directives de l'ONU pour la préparation des VNR* sont très claires quant à la nécessité d'inclure les gouvernements locaux et régionaux au processus.

Les GLR doivent contacter l'institution nationale chargée de coordonner la préparation de l'examen national volontaire et s'assurer que le document fasse référence à tout examen local volontaire déjà préparé ou en cours de préparation.





Bien entendu, les options décrites ici ne sont pas suffisantes pour garantir la visibilité des efforts locaux, ce qui constitue une priorité continue dont on espère qu'elle engrangera d'autres options plus concrètes dans les années à venir. De plus, au vu de la persistance du problème des ressources étant donné que tous les gouvernements infranationaux ne peuvent pas forcément élaborer de rapports, parvenir à être entendus par leurs partenaires nationaux peut permettre de promouvoir leurs efforts à l'échelle internationale ou au moins produire une traduction. Les efforts de la Global Taskforce, du PNUD et d'ONU-Habitat sont alignés pour soutenir les villes et les gouvernements locaux dans l'élaboration de leurs propres rapports et faire bénéficier leurs efforts de la visibilité nécessaire.



2e question



10 min

Conseil: Utilisez un ou deux des exemples fournis dans l'Annexe 2 et les diapositives supplémentaires pour illustrer comment certains VLR ont été développés jusqu'à présent.



3e question



10 min

Quels éléments un VLR doit-il contenir?

Il est très difficile de recommander un format pour les examens locaux volontaires (VLR). Des organismes comme l'OCDE sont en train de développer des méthodes pour appuyer l'élaboration des VLR dans les villes. Il est également important que les territoires fixent les priorités parmi les ODD les plus importants à mettre en œuvre initialement, en fonction de leur mandat politique et des nécessités locales. Il n'est donc pas recommandé que les GLR tentent de couvrir tous les objectifs et toutes les cibles, mais plutôt qu'ils se concentrent sur ceux qu'ils considèrent comme priorité locale.

En ce sens, l'annexe propose des exemples de villes ayant élaboré un VLR, même si toutes n'utilisent pas cette terminologie pour faire référence à ces documents.

Comment nous assurer que l'élaboration du rapport aidera le gouvernement local à obtenir de meilleurs résultats?

La question la plus importante à se poser est: comment l'élaboration d'un VLR peut aider les gouvernements locaux à être plus efficaces, plus transparents et être mieux connectés à leurs citoyen·ne·s?

Beaucoup partagent l'avis selon lequel les ODD pourraient être utilisés par de nombreuses institutions comme «façade», en dissimulant sous un agenda mondial ce qu'elles étaient déjà en train faire, en le présentant sous d'autres couleurs, justifiant leurs actions comme mondiales et obtenant alors un consensus avec très peu voire aucun effort. Idéalement, les ODD devraient constituer l'occasion de planifier et de mieux informer des actions des gouvernements locaux, tant auprès de leurs citoyen·ne·s que de leur gouvernement central.

Le fait que les ODD renferment un ensemble très détaillé de cibles et d'indicateurs constitue un outil très utile pour structurer davantage les politiques publiques, mais cela permet également aux villes et territoires d'établir les bases de comparaison qui leur permettront de montrer les progrès accomplis tout au long de leur mandat. Dans nombre de cas, les indicateurs des ODD peuvent aider à illustrer la capacité du gouvernement local aux yeux de la communauté internationale de bailleurs ou même des investisseur-se-s financier-ère-s. Mais l'idée derrière les ODD est qu'ils soient véritablement un nouvel instrument de soutien aux gouvernements locaux pour mieux servir leur concitoyen-ne-s.

Il n'existe pas encore de formule magique pour garantir qu'un VLR puisse aider un gouvernement local à être plus efficace, mais tel est l'esprit et le sentiment général derrière chaque action locale utilisant l'Agenda 2030 comme instrument de planification et de suivi.



4e question



10 min

Au sein de la municipalité, qui organise l'examen local volontaire et de quelle façon?

Préparer un examen volontaire demande des efforts et des ressources, ainsi qu'un engagement managérial de la part du gouvernement local. Certaines villes créent un poste ou un bureau de conseil (comme à Bacarena), d'autres créent un organe de consultation à caractère politique (Kitakyushu), certaines confient cette tâche aux agences environnementales ou de planification (Durban), d'autres embauchent des consultant es pour les aider à recueillir les informations, alors que certaines réunissent des acteur rice majeur es ou inscrivent le VLR à leurs processus stratégiques de suivi (Séoul).

Toutefois, le recueil des informations qui peut paraître comme une charge de travail supplémentaire peut aussi constituer un bénéfice mutuel pour l'investissement continu dans la collecte des données, le travail de politiques plus transversales et davantage d'échanges entre les différents départements techniques et du domaine politique.

À titre de référence, deux modèles de travail sont détaillés ci-après, ceux de l'Institution Brookings et de la National League of Cities (ligue nationales des villes des États-Unis), fondés sur les rapports de 10 villes s'étant inspirées de l'exemple de New York. Le premier est un modèle en étoile (hub-and-spoke) et le second un modèle de commission ou groupe de travail. Tous deux ont leurs avantages et leurs inconvénients, et la naissance des VLR laisse de la place à la création de nouveaux modèles et mécanismes d'organisation.

1. Modèle en étoile (hub-and-spoke)

Comme son nom anglais l'indique, ce modèle se caractérise par une personne centrale (hub) coordinatrice de la majorité voire de l'intégralité du processus de VLR. Désigner une personne responsable de cette tâche facilite le financement par la ville de ce travail et accroît la qualité des informations partagées entre les départements. D'un autre côté, le modèle en étoile peut créer des barrières qui empêchent la génération d'élan autour des ODD chez les différentes agences et au sein de la communauté, il requiert davantage de temps pour créer un produit final viable et il peut ne pas survivre à une transition politique.

2. Commission ou Groupe de travail

Le modèle de commission crée l'occasion de générer un élan autour des ODD, qui peut se propager rapidement à la ville. Impliquer les personnels de différentes agences de la ville, et les engager dans le processus peut catalyser des actions indépendantes et soutenues au sein de ces agences. Établir un groupe de travail promeut également l'intégration, car les personnels sont régulièrement réuni-e-s au même endroit. En revanche, le modèle de commission pose la question de savoir qui est chargé-e d'assurer le processus. Sans financement direct de ce travail, il peut s'avérer difficile de maintenir l'implication des per-

sonnels avec la fréquence suffisante et l'engagement nécessaire. Un groupe de travail peut ne pas être non plus un environnement optimal pour le partage d'informations, car il se voit limité à l'enthousiasme individuel des membres du groupe.



Exercice carte mentale pour l'élaboration du rapport (4/5)



débat



15 mir



Diapositives 34-35

ÉTAPE 4: Examens locaux volontaires (VLR)

Les examens locaux volontaires sont une opportunité de faire connaître les efforts individuels des villes dans la mise en œuvre de l'Agenda 2030 à l'échelle locale. Toutefois, il reste encore un certain nombre de questions sur la façon dont les villes peuvent réellement tirer parti du processus d'élaboration de ces rapports.

Cette activité peut prendre la forme d'un **débat** entre les participant·e·s. **Posez les questions suivantes et modérez la discussion:**

- 1. Comment le processus d'élaboration d'un VLR peut-il aider le gouvernement local à être plus efficace, plus transparent et plus connecté à ses concitoyen·ne·s? Qu'est-ce qui serait nécessaire à l'élaboration d'un VLR sur votre territoire?
- 2. Qui pourrait être chargé∙e de ce rapport?
- **3.** Y a-t-il une section du rapport que vous trouviez particulièrement difficile à remplir pour votre territoire? Pour quelle(s) raison(s)?

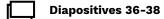
Encouragez les participant·e·s à réfléchir aux questions et à exprimer activement leur opinion. À la fin du débat et pour le clore, vous pouvez leur demander s'il leur semble possible de créer une feuille de route pour l'élaboration d'un examen local volontaire sur leur territoire.

Chapitre 6: Obtenir un impact global



) 15

15 min



Une fois le rapport élaboré et accepté par tous les GLR faisant partie de l'association, l'AGLR doit s'assurer que ce document est reçu et lu par les autorités nationales et inséré dans le VNR. Les AGLR doivent également partager ce rapport avec les réseaux de gouvernements locaux régionaux et internationaux, comme le sont les sections régionales et le secrétariat mondial de CGLU. CGLU et d'autres organisations peuvent aider à diffuser le message à l'échelle globale, en particulier auprès du Forum Politique de Haut Niveau, la plateforme officielle de l'ONU pour le suivi et l'examen de l'Agenda 2030. Le message soulignera le rôle que revêtent un leadership local fort et l'engagement des GLR à la réalisation des ODD.

Le rapport de CGLU de 2017, «Gouvernements nationaux et infranationaux sur la voie de la localisation des ODD», introduit certaines des conclusions initiales émanant des informations recueillies de première main par les réseaux de gouvernements locaux et régionaux de plus de 30 pays, complétées par l'analyse de 63 examens nationaux (VNR) officiels présentés par les gouvernements nationaux au FPHN en 2016 et 2017.

Le rapport montre que les GLR prennent des mesures ou commencent à agir pour la mise en œuvre locale des ODD dans toutes les régions, mais aussi que la «localisation» n'est pas encore inscrite à l'agenda du FPHN. Sans place laissée aux informations provenant de la perspective locale ou pour montrer ce qui est actuellement fait, la communauté internationale est peut-être en train de rater l'occasion de renforcer le rôle des GLR dans la réalisation des ODD. Une structure adéquate pour présenter les résultats pourrait récompenser les gouvernements qui mènent des actions pour localiser les ODD et encourager à un plus grand engagement local là où la localisation n'a pas avancé.

En outre, les examens locaux volontaires sont une opportunité de partager et de signaler les accomplissements, d'améliorer le processus de suivi des ODD, faire connaître les bonnes pratiques et dans une certaine mesure permettre l'évaluation comparative entre villes. La Global Taskforce et ses partenaires ont donc un intérêt à voir ces rapports et à les connecter aux différents observatoires et plateformes de connaissances.

La collaboration entre le PNUD-ART, ONU-Habitat, CGLU et la Global Taskforce a permis de créer une \rightarrow *boîte à outils* contenant toutes les informations correspondantes pour la localisation des ODD.

Cette boîte à outils ne contient pas de directives rigides ou de solutions universelles. Elle est composée de mécanismes et d'instruments pratiques et



adaptables, focalisés sur plusieurs des défis auxquels nous sommes confronté·e·s. Les ressources mises à disposition cherchent à donner des moyens aux acteur·rice·s locaux·les et les aider à adapter les cibles globales en actions locales.

Ce module, ainsi que d'autres guides, a été élaboré en tenant compte d'une grande variété d'expériences régionales, en incluant les contributions de différent es acteur rice s. Pour mieux illustrer certaines des thématiques présentées dans ce guide, l'annexe détaille plusieurs des exemples évoqués.

ÉTAPE 4: Partage des résultats

Une fois le rapport élaboré et accepté par tous les GLR faisant partie de l'association, l'AGLR doit s'assurer que ce document est reçu et lu par les autorités nationales et inséré dans le VNR. Pour cette partie de la carte mentale, les participant·e·s réfléchiront aux moyens efficaces de partager et diffuser leurs résultats et de s'assurer que leurs contributions sont prises en compte par les autorités concernées.

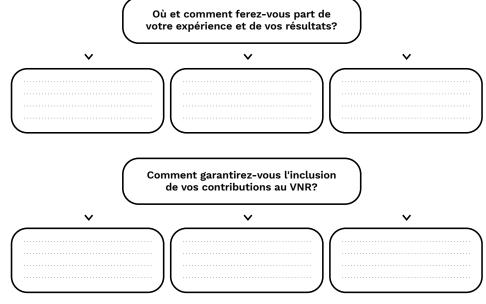
Concernant les outils et le matériel, l'exercice peut nécessiter: un tableau ou un bloc de conférence, quelques feuilles de papier pour les participant·e·s, des étiquettes et des post-it.

Commencez par poser les questions suivantes en les écrivant au tableau, afin qu'elles soient visibles par tou-te-s les participant-e-s.

- 1. Où et comment ferez-vous part de votre expérience et de vos résultats?
- 2. Comment garantirez-vous l'inclusion de vos contributions au VNR?

Invitez les participant·e·s à réfléchir à ces questions et à créer leur propre carte mentale avec les réponses possibles. Les participant·e·s doivent travailler individuellement, ou en groupe s'il·elle·s viennent du même territoire.

Exemple de carte mentale





Exercice / Carte mentale pour l'élaboration du rapport (5/5)



15 min



Diapositives 39-40



Document 1D



Après cet exercice, s'il reste suffisamment de temps, invitez-les à entamer une discussion pour échanger leurs opinions et leurs idées sur l'exercice. Voilà un exemple de questions pour entamer la discussion.

- Quels sont les plus grands obstacles pouvant exister au partage des résultats?
- Que peut-on faire pour résoudre ces problèmes ?

Annexe 1 / Exercice: Création d'un texte narratif («historytelling») pour l'élaboration des rapports locaux sur les ODD



Exercice / «Historytelling» pour les ODD



60 min



Diapositives 42-43



Document 4



20 min

Instructions pour le formateur

Au cours de cette activité, les participants seront invités à prononcer un discours sur les projets réussis d'une ville sous la forme d'un texte narratif, basé sur les informations données et sur leurs propres idées.

Pour réaliser cet exercice, vous aurez besoin d'enveloppes (une par participant). Vous devrez imprimer un document (4) avec la description des villes et des jetons en papiers. Les participants peuvent travailler individuellement ou par deux (chaque personne/duo doit avoir une ville sur laquelle travailler).

Commencez par donner aux participants des instructions pour l'activité. Suivez ces étapes pour réaliser l'exercice:

Préparation pour l'exercice

- 1. Distribuez aux participants les documents avec des informations sur la ville sélectionnée. Ils doivent imaginer qu'ils ont été invités à prendre la parole à la Conférence internationale des Villes, dans le panel de développement durable. Ils doivent faire une présentation orale de 3 minutes sur les changements réussis de leur ville au cours des dernières années.
- 2. Orientez les participants pour utiliser des ODD comme cadre pour parler du succès de la ville. Ils doivent faire référence, au minimum, à au moins deux ODD.
- 3. Demandez-leur de nommer la ville et encouragez-les à proposer des informations supplémentaires sur la ville, au-delà de celles données dans les documents. Ils peuvent penser à des cibles (en utilisant l'application) et des indicateurs liés aux objectifs des ODD.
- 4. Distribuez des enveloppes et 10 jetons de papier. Demandez aux participants d'écrire le nom de leur ville sur l'enveloppe et expliquer qu'ils vont utiliser les jetons en papier pour ensuite voter les présentations qu'ils aiment le plus (en mettant jetons dans l'enveloppe avec le nom de la ville).
- 5. Donnez 15 minutes aux participants pour préparer leurs présentations. Encouragez-les à ajouter des informations supplémentaires et à utiliser Internet pour trouver plus détails etc.



20 min

La présentation

6. Après 15 minutes, demandez à la première personne/groupe de présenter. Les autres participants doivent écouter la présentation et prendre des notes s'ils pensent que cela peut les aider avec leur vote. Assurez-vous que tous les participants ont suffisamment de temps pour faire une présentation. Si vous animez la formation dans un groupe de plus de 6 personnes, divisez les participants en groupes plus petits pour bien réaliser cet exercice.



10 min

Vote et commentaires

- 7. Lorsque tout le monde a présenté sa ville, c'est le moment de la dernière partie de l'activité: le vote. Rappelez à tous les participants qu'ils ont 10 jetons et qu'ils peuvent voter pour les présentations qu'ils ont aimées en les plaçant dans l'enveloppe avec le nom de la ville. Ils décident du nombre de jetons qu'ils veulent placer dans chaque enveloppe est leur décision. Ils peuvent décider de placer tous leurs jetons dans une seule enveloppe ou de répartir les jetons entre plusieurs enveloppes.
- 8. Demandez aux participants de compter le nombre de jetons qu'ils ont dans leurs enveloppes. Vérifiez quel participant/groupe a reçu le plus grand nombre de jetons — ils gagnerons le titre du meilleur narrateur des ODD (*«historyteller»*).



Débat



10 min

Débat

- 9. Vous pouvez terminer l'activité en invitant les participants à prendre part à un petit débat. Vous pouvez commencer la discussion avec ces ques-
 - Comment le cadre des ODD peut-il être utilisé pour créer un texte narratif sur une ville?
 - Comment pouvez-vous l'utiliser pour parler de projets et d'événements qui se déroulent sur votre territoire?

Annexe 2 / Exemples d'examens locaux volontaires et de participation des GLR aux rapports nationaux



Kitakyushu, Japon

Le Maire de Kitakyushu, Kenji Kitahashi, a présenté le rapport de sa ville à l'occasion du FPHN 2018 lors de l'événement spécial «Premier forum des gouvernements locaux et régionaux». C'était la première fois que les villes et territoires ont eu la possibilité de présenter leurs efforts au cours d'une session d'un jour au moment même où les gouvernements centraux présentaient leurs VNR au siège des Nations Unies. La méthode employée par la ville suit la même logique que les rapports nationaux évoquée au chapitre 3.

Kitakyushu a défini six objectifs prioritaires (ODD 5, 7, 8, 9, 12 et 17) pour sa vision de ville ODD. Parmi ces objectifs, la ville cherche à focaliser ses actions sur la promotion et/ou la création de: robots pour les soins infirmiers; véhicules de nouvelle génération; parcs éoliens marins; nouvelle industrie avancée (dans le domaine économique); une plus grande diversité; l'éducation au développement durable; résilience aux catastrophes (dans le domaine social); et énergies renouvelables; économie d'énergies; amélioration du transport public; et une ville compacte (dans le domaine environnemental).

Le rapport décrit les projets spécifiques de la ville pour atteindre sa vision ODD, et de quelle façon les différents plans de la ville (un total de 17 plans) sont en processus d'alignement sur les ODD. Du côté des nouvelles initiatives, la ville a créé les projets suivants pour contribuer aux cibles: Objectif 7 (énergie): projet pour un nouveau modèle d'énergie locale; Objectif 11 (développement urbain): projet de forêt urbaine, développement urbain focalisé sur la coexistence entre la ville et son environnement naturel; Objectif 12 (consommation et production responsables): recyclage municipal; Objectif 15 (vie terrestre): usage des ressources forestières locales.

Pour coordonner ces initiatives, la ville a créé le Bureau ODD pour la ville Kitakyushu du futur, mené le Maire de la ville, qui coordonne le travail des différents départements de la ville. Par la suite, Kitakyushu prévoit de créer un conseil municipal pour les ODD (nom provisoire), qui comprendra des représentant·e·s de la société civile et du secteur des entreprises, du monde financier et de celui de l'enseignement, afin de promouvoir la mise en œuvre des ODD et de leurs cibles.

- Energetic Kitakyushu Plan (The Kitakyushu City Master Plan) Energetic Kitakyushu Plan (The Kitakyushu City Master Plan)
 Comprehensive strategy of the City of Kitakyushu for Overcoming Population
 Decline and Vitalizing Local Economies
 Kitakyushu City basic plan for gender equality
 Kitakyushu City plan for cultural promotion
 Kitakyushu City administrative guidance on human rights
 Kitakyushu City welfare (Regional welfare plan)
 Kitakyushu City plan for vital longevity
 Kitakyushu City plan for support of persons with disabilities
 Kitakyushu City plan for health promotion
 Kitakyushu City plan for proceididen

- Kitakyushu City plan for children Future City Plan of the City of Kitakyushu Kitakyushu City Basic Environmental Plan

- New Growth Strategy of the City of Kitakyushu Urban Planning Master Plan of the City of Kitakyushu Kitakyushu City the environmental capital comprehensive transportation
- strategy Kitakyushu City educational plan for children's future Kitakyushu City lifelong learning promotion plan



Source: Rapport de la ville de Kitakyushu sur les objectifs de développement durable (2018)

Concernant les indicateurs locaux, voici un échantillon de ceux ayant été identifiés par la ville pour certaines des cibles ODD.

Indicateur de l'ONU	Paramètres de Kitakyushu pour le suivi	
5.5.1 Proportion de sièges occupés par des femmes au sein des parlements nationaux et des gouvernements locaux 5.5.2 Proportion de femmes occupant des postes de direction	 Proportion de sièges occupés par des femmes dans l'assemblée municipale Proportion de femmes occupant des postes de direction au sein de la mairie (augmenta- tion de 18 % en 2018) Référence au Plan de base municipal pour l'égalité des genres 	
7.2.1 Part des énergies renouvelables dans la consommation finale totale d'énergie	• Part des énergies renouvelables PRO- DUITES dans la ville (si impossible, calculer l'énergie consommée mais non produite localement)	
8.2.1 Taux de croissance annuelle du PIB réel par personne employée	• Impôts sur le revenu brut par contri- buable	
8.5.1 Revenu horaire moyen des employé·e·s, ventilé par poste, âge et personnes porteuses de handicap	• Changement dans le taux de chômage à Kitakyushu (1995-2010) (ventilé par sexe et groupes d'âge)	
8.5.2 Taux de chômage, ventilé par sexe, âge et personnes porteuses de handicap		
9.4.1 Émissions de CO2 par unité de valeur ajoutée	 Émissions de gaz à effet de serre à Kitakyushu par secteur Changement dans les émissions de gaz à effet de serre à Kitakyushu 	

Indicateur de l'ONU	Paramètres de Kitakyushu pour le suivi
12.5.1 Taux national de recyclage, en tonnes de matières recyclées	• Taux de recyclage et récupération des ressources à Kitakyushu
	 Volume des déchets ménagers collectés et volume des déchets ménagers par habi- tant-e et par jour
	• Transition dans le taux de recyclage

Le rapport cite spécifiquement l'angle «ne laisser personne à la traîne» et contient une description spécifique des moyens de mise en œuvre et des ressources disponibles pour atteindre la vision 2030. Enfin, le rapport décrit comment la ville entreprend une coordination avec le gouvernement japonais afin de promouvoir la localisation des ODD et l'élaboration d'une méthodologie commune applicable à d'autres villes japonaises.

Le rapport est disponible (en anglais) à l'adresse → http://localizingthesdgs.org/library/view/479. Les villes japonaises de Toyama et Shimokawa ont également présenté leurs rapports lors du FPHN 2018. Ces rapports ont été rédigés avec le soutien de l'Institut des stratégies environnementales globales.

New York, États-Unis

La ville de New York a élaboré son examen local volontaire en juillet 2018. Le rapport n'a pas été officiellement présenté au FPHN lors d'un événement parallèle, mais au travers d'une série de visites organisées pour la communauté diplomatique de l'ONU. Le rapport a été rédigé par le département des affaires internationales en collaboration avec d'autres bureaux des opérations, politiques et programmes sur le climat du Maire de NY et sur consultation de 71 agences de la ville, habitant·e·s et entreprises, ainsi que d'un comité de conseil composé de leaders de la société civile, spécialistes des politiques publiques et leaders des différentes communautés.

Le rapport aborde uniquement les 5 ODD évalués par le FPHN de 2018, à savoir les ODD 6, 7, 11, 12 et 15. Il faut souligner qu'outre le fait de constater les progrès effectués par la ville de New York dans les ODD, le VLR montre la façon dont la ville a utilisé les ODD comme langage commun pour discuter des efforts locaux vers le développement durable avec la communauté onusienne de la ville, ainsi qu'avec les partenaires dans les villes et pays dans le monde. Le rapport comprend une première partie où sont mis en avant les programmes et actions spécifiques avancées pour les 5 ODD envisagés.

Concernant les indicateurs, New York a aligné son document principal de politiques «OneNYC» (approuvé en avril 2015) sur les ODD après leur approbation en septembre 2015. Cet alignement provient du fait que nombre d'indicateurs pour les ODD n'ont pas été conçus à l'origine pour leur usage à l'échelle locale mais à l'échelle nationale et de façon globale. Le principal avantage dont disposait la ville était qu'elle avait recueilli des données basées sur des indicateurs très précis et ce, depuis 1970. La ville avait donc une très bonne base, qui lui a été relativement facile d'aligner et de mettre en place conformément à l'Agenda 2030.





À titre d'exemple d'adaptation d'indicateurs convenus à l'échelle internationale, le tableau ci-dessous présente une sélection d'indicateurs utilisés par la ville pour l'ODD 6 (gestion durable de l'eau). Ce domaine est facilement transférable aux gouvernements locaux étant donné que la majorité d'entre eux en sont déjà responsables.

	Cibles et indicateurs globaux	Adaptation locale à New York (exemples)
Cible	6.1 D'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable	6.1a conformité à toutes les normes d'État et fédérales de qualité de l'eau
Indicateurs	6.1.1 Proportion de la population utilisant les services de distribu- tion de l'eau potable gérés sans danger	Échantillons avec résultat positif aux bactéries coliformes (%) - Échantillons dans la ville respectueux des normes de qualité de l'eau pour les bactéries coliformes (%) - Acres de terre acquis dans la zone de bassin - Moyenne quotidienne de consommation d'eau dans la ville (millions de galons) - Distribution de l'eau - Équipement critique hors service (%) - Activité générale en conformité
Cible	6.2 D'ici à 2030, assurer l'accès de tou·te·s, dans des conditions équitables, à des services d'assai- nissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention par- ticulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable	6.2a résoudre les urgences et mettre en place la maintenance préventive et les réparations requises aux systèmes de distribution d'eau potable et collecte des eaux usées convenablement
Indicateurs	6.2.1 Proportion de la population utilisant les services d'assainissement gérés sans danger, y compris les installations pour le lavage des mains avec de l'eau et du savon	Plaintes reçues concernant le blocage des égouts - Plaintes résolues concernant le blocage des égouts - Plaintes confirmées et non confirmées (au sein des infrastructures de la ville) - Délai de résolution des blocages (heures) - Principales fuites d'eau toutes les 100 miles de canalisations dans les 12 derniers mois - Bouches d'incendies cassées ou inopérantes (%) - Délai de résolution des fuites (jours) (uniquement dans les infrastructures de la ville)

	Cibles et indicateurs globaux	Adaptation locale à New York (exemples)
Cible	6.3 D'ici à 2030, améliorer la qualité de l'eau en réduisant la pollution, en éliminant l'immersion de déchets et en réduisant au minimum les émissions de produits chimiques et de matières dangereuses, en diminuant de moitié la proportion d'eaux usées non traitées et en augmentant nettement à l'échelle mondiale le recyclage et la réutilisation sans danger de l'eau	6.3a maintenir un haut degré de conformité aux normes d'État et fédérales sur les eaux usées entrant dans les eaux de réception.
Indicador	6.3.1 Proportion d'eaux usées traitées de façon adéquate	Stations d'inspection portuaire respectant la norme jetable de 5 mg/L d'oxygène dissous (%) - Rejets des usines de traitement des eaux usées respectant les normes fédérales (%) - Équipements critiques hors service (% en dessous du minimum)

La ville de New York constitue un excellent exemple d'alignement d'indicateurs existants et d'apport de nouvelles idées sur la façon de procéder au suivi de l'Agenda 2030 à l'échelle locale. En baptisant son rapport Examen local volontaire, la ville de New York a ouvert une nouvelle voie, créant ainsi un nouveau concept et manifestant sa volonté de travailler avec les villes qui souhaiteraient suivre son exemple.

Le rapport complet est disponible en anglais à l'adresse → https://www1.nyc.gov/assets/international/downloads/pdf/NYC VLR 2018 FINAL.pdf

Séoul, Corée du Sud

Séoul a été l'une des premières villes à établir en 2013 une commission composée de 38 membres, dont 29 citoyen·ne·s, pas nécessairement spécialistes de différents domaines. La commission s'est réunie plus de 100 fois avant finaliser la vision ODD pour Séoul.

2013: Décret sur la création et le fonctionnement de la Commission sur le développement durable

2015: Plan directeur sur le développement durable pour la 1re commission

* Adoption des ODD

>

Plan pour la 2e commission et création d'un Système d'évaluation

>

* 2017 : Déclaration des ODD de Séoul

Séoul a été l'une des premières villes à être parvenue à aligner ses stratégies et projets principaux sur les ODD de l'ONU, dans le cadre de son plan directeur en 2015.

Les 17 Objectifs de développement durable ont été adaptés en fonction des circonstances spécifiques de la ville. Par exemple, l'ODD 14 «Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable» a été modifié par «Conserver l'écosystème marin au



travers de la récupération des qualités naturelles du fleuve Han» pour le faire mieux correspondre à la réalité de Séoul, qui n'est pas une ville côtière.

Inspection par le biais des indicateurs d'évaluation

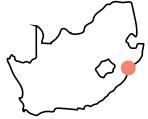
Le gouvernement municipal de Séoul a créé la Division d'évaluation et une équipe d'Évaluation du développement durable en 2016, en leur donnant la responsabilité d'effectuer le suivi de la mise en œuvre des initiatives ODD afin de promouvoir un progrès continu et concret.

L'équipe d'évaluation, qui supervise les ODD dans la ville, recueille les résultats de chaque département de la ville tous les deux ans, et rédige un rapport. Le rapport est mis à disposition du public et ses résultats ont une influence sur les changements dans le budget et les priorités des projets ODD des années suivantes.

Indicateurs et mesures liés au traitement de l'eau établis par le Plan de mise en œuvre du développement durable de la ville métropolitaine de Séoul

Stratégie	Meta relevante	Mission détaillée	Indicateur de progrès	Département responsable
	une ville Amélioration ficace, de la circula- ui recycle tion des es res- eaux	Extension de la capacité de traitement des eaux de pluie	Nombre d'usines de traitement des eaux de pluie installées	Nombre d'usines de traitement des eaux de pluie installées
			Installation et entre- tien des usines pour l'usage des eaux de pluie	Division des poli- tiques pour la circu- lation des eaux
Création d'une ville efficace, qui recycle ses res- sources		Entretien des vieilles canalisa- tions	Nombre de vieilles canalisations restau- rées	Compagnie des eaux de Séoul, département des installations et de la sécurité
		Compagnie des eaux de Séoul, département des installations et de la sécurité	Nombre de loge- ments remplaçant les vieilles canalisa- tions	Compagnie des eaux de Séoul, départe- ment de la distribu- tion d'eau
		Renforcer la ges- tion de nouvelles substances non réglementées	Nombre d'équipe- ments examinés en présence de substances dange- reuses	Compagnie des eaux de Séoul, départe- ment de l'analyse de la qualité de l'eau

Stratégie	Meta relevante	Mission détaillée	Indicateur de progrès	Département responsable
		Créer la forêt du fleuve Han	Établissement d'un système de gestion forestière	Bureau pour le Projet Fleuve Han, département des parcs
Création	Restauration	Établir la base écologique pour le fleuve Han	Restauration du rivage naturel du fleuve	Bureau pour le Projet Fleuve Han, département des parcs
d'une ville verte et agréable	e des qualités naturelles du fleuve Han	Recréer le rivage naturel du fleuve	Restauración de la ribera natural del rio	Bureau pour le Projet Fleuve Han, département des parcs
	Créer un espace culturel et écolo- gique sur l'île de Nodeul	Promotion de l'espace culturel et écologique sur l'île de Nodeul	Département de la rénovation publique	
		Améliorer la qualité des eaux évacuées	Qualité des eaux évacuées Demande biochimique en oxy- gène (DBO)	Usine Jungnang de régénération de l'eau, département des opérations



Durban, Afrique du Sud

La ville de Durban/eThwikini est très active sur les réseaux internationaux, ce qui lui a permis d'aligner les ODD et les autres agendas mondiaux sur son outil principal de planification, l'IDP (Plan intégral de développement).

Un bon indicateur de la fonctionnalité de l'IDP est le budget municipal, qui doit être approuvé par le conseil. L'exemple de Durban illustre l'importance d'une stratégie qui réunit la volonté politique, l'engagement budgétaire, les connaissances techniques et la capacité de gestion pour le suivi des investissements locaux.

L'IDP est lié aux cycles budgétaires qui apportent des preuves de l'engagement de la ville auprès des ODD. C'est particulièrement manifeste dans les projets de capital, comme le montrent les tableaux ci-joints (alignement et cycle comparatif).

La méthodologie adoptée par le directeur de l'IDP responsable de l'alignement des ODD est la suivante:

- 1. Sensibilisation et identification des domaines concernés par les ODD
- 2. Identification et collaboration avec les départements et leaders clés pour l'intégration des ODD à l'IDP municipal, comme composante de l'approche stratégique pour la durabilité
- 3. Proposition de projets clés alignés sur les ODD, en utilisant le principe du «plus adéquat» pour relier chaque projet à un ODD
- 4. Mesure de l'impact des normes municipales de comptabilité dans l'analyse des résultats, amélioration de la comparabilité des données à long terme, et planification de l'examen biennal des progrès.

Description du plan	ODD assigné	Investissement total
1. Développer et soutenir notre environnement spécial, naturel	15	6,817,000
et construit	16	697,000
2. Développer une économie prospère et créer des emplois	2	13,500,000
	7	2,500,000
	8	362,001,000
	11	30,000,000
	16	72,849,000
3. Créer un environnement de vie de qualité	6	1,420,318,000
·	7	740,599,000
	9	32,792,000
	11	2,869,122,000
	16	286,008,000
4. Promouvoir un environnement socialement juste	3	24,000,000
•	11	29,790,000
	13	11,800,000
	16	58,867,000
5. Soutenir le développement et la gestion du capital humain	3	700,000
et la structuration organisationnelle	4	1,370,000
	16	9,290,000
6. Une ville vibrante et créative — fondement de la durabilité	11	411,515,000
et de la cohésion sociale	16	56,668,000
7. Une bonne gouvernance et un gouvernement local sensible	2	1,184,000
	16	380,849,000
8. Une ville durable et financièrement responsable	7	14,000,000
·	16	192,094,000

ODD	Budget 2017/18	Presupuesto 2018/19	Différence entre les budgets
2 FAIM «zéro»		14,684,000	14,684,000
3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÈTRE	93,234,510	24,700,000	(68,534,510)
4 ÉDUCATION DE QUALITÉ	13,971,000	1,370,000	(12,601,000)
6 EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT	516,042,000	1,420,318,000	(904,276,000)
7 DERGIE PROPRE ET DUN COÛT JACORDAGLE	159,700,500	757,099,000	(597,398,500)
8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE	153,560,200	362,001,000	(208,440,800)
9 MOUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRICTURE	2,213,637, 210	32,792,000	(2,180,845,210)
11 COMMINITÉS DURACES	2,153,479,000	3,340,427,000	(1,186,948,000)
13 MESURES RELATIVE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES		11,800,000	(11,800,000)
15 VIE TERRESTIRE	8,219,000	6,817,000	(1,402,000)
16 PAIX JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES	322,987,829	1,057,322,000	(734,334,171)
17 PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS	41,000		(41,000)

Le cycle comparatif illustré dans le tableau ci-dessus montre la différence entre les investissements attribués aux projets correspondant aux différents ODD entre 2017/18 et 2018/19. La plus grande augmentation est constatée dans les Objectifs 6 (eau), 11 (villes) et 16 (institutions et paix), tandis que les investissements sont plus faibles pour les Objectifs 3 (santé) et 9 (innovation). L'impact et les raisons derrière ces décisions peuvent être mieux détaillés dans les rapports locaux, et référencés dans les évaluations d'impact, ces dernières pouvant indiquer par exemple quels projets ont été mis en œuvre, où et comment ceux-ci ont contribué à une répartition plus juste des services.



Malaga, Espagne

Publié sous le titre «La Stratégie Europe 2020 et le développement durable 2030: une adaptation à la ville de Malaga», ce document, comme de nombreux autres que nous ne pouvons inclure par manque de place, peut être considéré comme un VLR ou examen local volontaire. Le document utilise comme point de départ les indicateurs et les actions établis dans la Stratégie Europe 2020 et les relie aux nouveaux ODD à l'horizon 2030.

Le document commence par réexaminer les données de Malaga pour chacun des 7 objectifs de la Stratégie Europe 2020 (qui sont communs aux ODD). La Stratégie Europe 2020 est l'agenda de croissance et des travaux de l'UE pour cette décennie. Elle met en avant une croissance intelligente, durable et inclusive comme moyen de surmonter les faiblesses structurelles de l'économie européenne, d'améliorer la compétitivité et la productivité et appuyer l'économie de marché durable et sociale. Elle est la prédécesseure de l'Agenda Europe 2030 qui englobait les différents niveaux de collaboration établis dans l'Agenda 2030 des ODD.

Dans son quatrième chapitre, le document propose une série d'indicateurs pour la ville de Malaga, avec l'intention d'établir une base de comparaison pour le suivi dans le futur. Le document comprend tous les indicateurs et les cibles des ODD. En raison de sa longueur, nous ne montrons ici que les plus intéressants. Un élément très intéressant de ce document est la description de la façon dont ont été élaborés tous les indicateurs et la méthode à employer pour le recueil des données nécessaires pour chacun. Chacun des indicateurs est accompagné d'un bref compte-rendu sur la situation actuelle de chaque ODD dans la ville.

ODD	Indicateurs		
1 PAS DE PAUVRETÉ	Revenus annuels moyens par foyer. Taux de chô- mage des 45-64 ans	Dépenses locales dans les services sociaux (€/habitant-e)	Pourcentage des impôts sur le revenu inférieurs à 6.010 € par rapport au total des contribuables
2 FAIN - STRO-	Superficie de terrains de la ville consacrée à l'agri- culture (%)	Kg/habitant·e de fruits, légumes et poissons arrivant sur le marché de distribu- tion locale	Total des hectares dédiés à l'agriculture biologique
5 faunt driet	Nombre de femmes ayant dénoncé des violences sexuelles auprès de la police locale	Proportion des femmes à des postes de direction au sein de la municipalité par rapport au total des postes de direction	Différence dans le taux de chômage entre hommes et femmes
7 ÉNERGIE PROPRE ADPROMEE 	Dépenses publiques locales pour l'éclairage public (par habitant-e par an)	Dépenses moyennes par foyer en gaz et électricité	Consommation d'éner- gie finale par la ville, par année
11 VILLES ET COMMUNICATES DERNOLUTES	Prix moyen du logement comparé aux revenus bruts (moyenne munici- pale)	Usage des sols pour les zones vertes, sportives et de loisirs (m2 par habi- tant·e)	Nombre de jours par an avec une qualité de l'air mauvaise ou très mauvaise
14 VE AQUATQUE	% des plages urbaines avec une qualité d'eau excellente	Volume de pêche débar- quée dans la ville (kg par habitant·e)	Collecte des déchets sur les plages de la ville (kg par habitant·e)
16 FAIX JUSTICE ET HISTITUTIONS EFFICACES	Indice de transparence locale	Participation électorale	Dette municipale (€/habitant·e)
	Perception du bon fonc- tionnement des services de la ville	Satisfaction de vivre à Malaga	Nombre de réclamations environnementales



Le document (en espagnol) est disponible à l'adresse: *http://localizingthes-dgs.org/library/view/612*

Bacarena, Brésil

La vision stratégique et le nouveau plan 2018-2021 comprennent les indicateurs ODD associés à une perspective de développement territorial et de participation sociale. Les priorités identifiées sont la pauvreté, la faim, l'égalité entre les sexes, l'éducation, la croissance économique et la collaboration, l'environnement et la paix. La ville a établi un bureau de coordination, qui se réunit régulièrement avec les autres départements pour effectuer le suivi.

Le rapport inclut des actions spécifiques, ainsi qu'une série d'indicateurs concernant les domaines prioritaires de la ville (voir exemple).

Indicateur ODD

Actions et indicateurs locaux

4.1 D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité les dotant d'acquis véritablement utiles.

Actions: travaux publics dans les écoles pour réduire la chaleur dans les salles de classe.

Indicateur: réduction du nombre d'élèves présent·e·s à l'école aux heures les plus chaudes de la journée de 3 536 (2012) à 3 187 (2017). L'approbation du service a augmenté de 75 % (2012) à 77,94 % (2017). L'abandon scolaire a été réduit de 2 %. Augmentation du nombre d'élèves de 22 967 (2012) à 23 170 (2017). Réamé nagement de 51 écoles et construction de 4 nouvelles écoles et d'un jardin d'enfants.

6.1 D'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable.

Actions: changement législatif et approbation d'un nouveau règlement municipal comprenant un *«tarif social de l'eau»* pour les familles défavorisées.

Indicateurs: nombre de foyers avec accès à l'eau potable (augmentation de 52 % en 3 ans).

17.1 Améliorer, notamment grâce à l'aide internationale aux pays en développement, la mobilisation de ressources nationales en vue de renforcer les capacités nationales de collecte de l'impôt et d'autres recettes. Actions: actualisation du cadastre et notification aux grand·e·s contribuables. Mise en œuvre d'un plan de redressement fiscal pour régulariser la dette municipale. Renforcement des capacités municipales en matière d'efficacité de la fiscalité afin d'améliorer les audits et mettre à jour les registres des débiteurs.

Indicateur: accroissement du recouvrement des recettes de 26,39 % de 2015 à 2016.



Le rapport (en portugais) est disponible à l'adresse: *http://localizingthesdgs.org/library/342/*



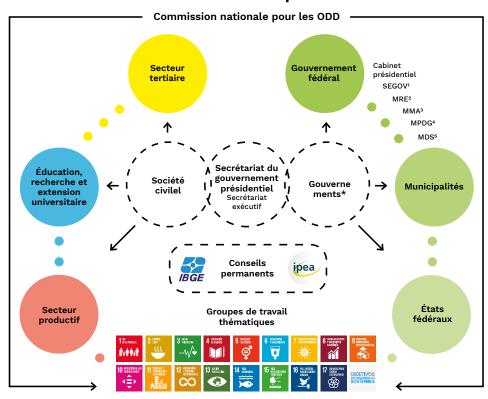
Confédération nationale des municipalités du Brésil (CNM)

Stratégie générale pour la localisation des ODD dans les gouvernements locaux du Brésil

- Le Brésil a établi une Commission nationale pour les ODD en 2017; elle réunit les gouvernements, le secteur privé et la société civile. Sous la direction du Secrétariat du gouvernement de la présidence nationale, la CNM a été chargée de coordonner et représenter les gouvernements locaux au sein de cette commission.
- Cette commission a lancé le Prix national des meilleures pratiques pour les gouvernements locaux et la société civile, en promouvant la diffusion et l'échange de projets et politiques publiques sur les ODD et l'apprentissage entre pairs.
- La CNM a travaillé continuellement pour appuyer la localisation des ODD par ses membres, en proposant des guides thématiques, des cours en ligne et des formations sur site.
- La CNM a également conçu un outil de Mandala pour le suivi et l'évaluation comparative des progrès concernant les ODD dans les municipalités du pays. L'outil se fonde sur 28 indicateurs, construits via des bases de données existantes et régulièrement mises à jour par les instituts de statistiques nationaux.
- Pour en savoir plus sur l'outil de Mandala, consultez le rapport de CGLU «Mesurer l'agenda global dans les communes: le "Mandala ODD"», disponible à l'adresse:

 https://www.uclg.org/sites/default/files/ le 22manda-la_odd22.pdf

Structure de la Commission nationale pour les ODD





- * Gouvernements de différents niveaux : fédéral, État et local.
- 1 SEGOV: secrétariat du gouvernement présidentiel 2 MRE: ministère national des Affaires étrangères
- 2 MRE: ministère national des Affaires etrangere 3 MMA: ministère national de l'Environnement
- 4 MPDG: ministère national de la Planification, du Développement et de la Gestion
- 5 MDS: ministère national du Développement social (ministère national des Citoyen·ne·s depuis 2019)

Source: → http://www4.planalto.gov.br/ods/publicacoes/relatorio-brasil2017port.pdf/view http://www4.planalto.gov.br/ods/publicacoes/relatorio-voluntario brasil2017port.pdf/view



Association suédoise des autorités locales et des régions (SALAR)

- SALAR a travaillé avec le ministère des Affaires étrangères pour garantir la participation des gouvernements locaux et régionaux dans les agendas mondiaux, avant même les ODD.
- La Suède a présenté son VNR au FPHN en 2017, rapport qui renforçait les efforts nationaux coordonnés par le ministère des Affaires étrangères et des Finances, avec consultation de différent-e-s acteur-rice-s de la société civile et de gouvernements locaux et régionaux.
- SALAR est responsable des rapports des GLR et de recueillir les bonnes pratiques. Jusqu'ici, elle a collecté près de 40 cas, présentés sous forme de résumé d'exemples sur la mise en œuvre locale des ODD.
- Aux côtés de la SALAR, la ville de Malmö a été représentée dans la délégation du pays auprès du FPHN (coordonnée par le ministère de l'Administration publique) et a organisé un événement parallèle sur les ODD et l'inclusion sociale.
- Le travail constant de promotion et de sensibilisation des membres hors et au sein de l'organisation est fondamental. Pour cela, la SALAR a créé une plateforme avec les bonnes pratiques ODD, un réseau local sur l'Agenda 2030 et un projet de communication (*«Suède Glocale»*).
- La SALAR a également signé un accord avec le gouvernement national pour établir des indicateurs et effectuer le suivi des progrès dans les ODD à l'échelle locale.



Fédération canadienne des municipalités (FCM)

- Le gouvernement canadien a adopté une stratégie nationale qui inclut les gouvernements locaux et régionaux dans les agendas mondiaux comme les ODD, l'Accord de Paris et le Cadre de Sendai.
- La FCM fait partie du comité national des ODD (coordonné par le ministère des Affaires étrangères) et a participé pour la première fois au FPHN en 2018.
- La FCM pense que pour atteindre les ODD il est nécessaire de travailler avec d'autres pays et en ce sens, elle travaille également avec les associations nationales du Vietnam et du Mali, qui ont également présenté leurs rapports pour la première fois en 2018.
- Elle appuie également le suivi des ODD et la présentation de rapports d'associations municipales au Burkina Faso et en Afrique du Sud. Pour

- 2020, la FCM soutiendra les efforts pour inclure les progrès des GLR de Bolivie dans la localisation des ODD dans l'examen national volontaire de ce pays.
- La FCM contribue également aux initiatives de CGLU et de la Global Taskforce au FPHN.
- La FCM poursuivra son travail avec le gouvernement national conformément aux différentes demandes de ses membres, avec de la formation, du suivi et des rapports.

Associations de villes, communes et länder allemands (DST, DSGB et LKT)

- En association avec la Fondation Bertelsmann et l'Institut fédéral de recherche sur le bâti, les affaires urbaines et l'aménagement du territoire (BBSR), la DST, la DSGB et la LKT ont développé un ensemble d'indicateurs locaux de suivi à grande échelle.
- En se servant des 17 ODD comme point de départ, trois ou quatre indicateurs locaux sont attribués à chaque objectif.
- La majorité des indicateurs sont générés à partir d'une base de données municipales, régulièrement mise à jour. La disponibilité et l'accessibilité des données municipales via une base de données locale de ce type peuvent être considérées comme un avantage majeur pour l'évaluation comparative et le regroupement selon les caractéristiques et les nécessités locales.
- Les indicateurs qui ne peuvent pas être créés au travers de la base de données locale (environ 10 %) utilisent les données ventilées des instituts nationaux et régionaux de statistiques. Ces indicateurs basés sur des données nationales facilitent l'alignement sur les indicateurs mondiaux des ODD et permettent des comparaisons à l'échelle nationale.
- L'exemple allemand démontre que la combinaison des bases de données municipales aux indicateurs nationaux peut être une solution efficace et viable pour le suivi des ODD à l'échelle locale.

Coordination et développement:

CGLU Apprentissage Habitat-ONU PNUD-Art

Édition du contenu:

Agustí Fernández de Losada Passols Anna Calvete Moreno

Méthodologie et design:

Smile mundo.org













Documents supplémentaires

Votre rôle dans le processus de suivi



Comment êtes-vous impliqué·e dans le processus de consultation du VNR?

Comment pouvez-vous vous impliquer indépendamment?

Votre AGLR va-t-elle préparer son propre rapport?

Votre AGLR va-t-elle préparer son propre rapport?

Quelles devraient être vos principales fonctions dans ce processus (recueil de données, promotion, mobilisation des acteur·rice·s, rédaction du rapport, etc.)? Quelle pourrait être votre fonction dans ce processus (recueil de données, promotion, mobilisation des acteur·rice·s, rédaction du rapport, etc.) ?

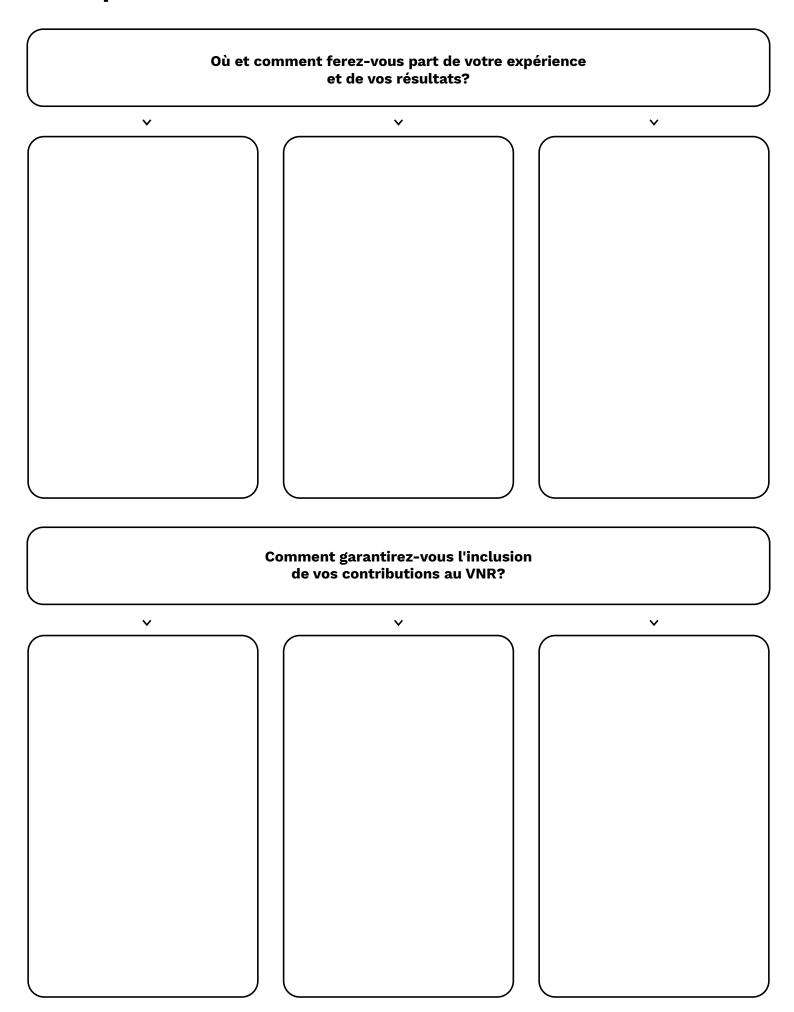
Inclure les autres acteur·rice·s

Inclure les autres acteur·rice·s	
1. + Avantages /- inconvénients	2. + Avantages /- inconvénients
Actions:	Actions:
3. + Avantages /- inconvénients	4. + Avantages /- inconvénients
Actions:	Actions:
5. + Avantages	/- inconvénients
Actions:	

Quelles informations recueillir?

Quelles informations	
devrions-nous recueillir?	
devrions-nous recueitur:	
Quelles sources de	
Quettes sources de	
données existe-t-il?	
Comment recueillons-nous les informations?	
Quels mécanismes pouvons-nous utiliser?	

Compartiendo los resultados



Rapport d'ALRG (Modèle complet)

1. Résumé (une demi-page:

Synthèse du rapport, en soulignant le rôle des GLR dans la localisation des ODD et en mettant en avant un ou deux exemples de bonnes pratiques et un ou deux exemples de défis, domaines au sein desquels les GLR auraient besoin de soutien concernant le financement, la formation, la technologie, les associations, etc.

2. Introduction (deux paragraphes):

Un paragraphe court présentant le contexte national. Le pays a-t-il entamé le processus de mise en œuvre des ODD? À quelle fin les GLR créent-ils leur propre rapport? Quels sont les principaux défis pour les GLR dans la localisation des ODD de leur pays?

Un paragraphe avec une courte description de la situation des GLR: nombre de GLR, principales responsabilités dans le domaine de l'administration urbaine et territoriale (par exemple: prestation de services, développement économique, etc.), chiffres clés sur les finances locales (bilan des revenus, coûts et investissements locaux par rapport au total des revenus, coûts et investissements publics du gouvernement national).

3. Méthodologie et processus pour la préparation du rapport (un paragraphe court):

Dans quelle mesure les GLR ont-ils été consultés dans l'examen national volontaire (VNR)? Dans quelle mesure leurs observations ont-elles été prises en compte?

4. Politiques et environnement favorable (2 pages)

A. Susciter l'appropriation des Objectifs de développement durable:

[résumez les efforts déployés pour informer et impliquer toutes les parties prenantes – notamment les GLR – dans le processus, y compris la diffusion du processus de suivi]

Participation des GLR au débat national sur les ODD: si le pays a entamé le processus de mise en œuvre des ODD, le rapport peut présenter davantage d'informations sur la façon dont les GLR ont été impliqués dans le débat politique. Comment les agendas politiques et institutionnels peuvent-ils contribuer à l'inclusion des GLR à la mise en œuvre des agendas mondiaux?

Le rapport des GLR doit souligner toute initiative prise par les associations de gouvernements locaux et infranationaux pour diffuser

les informations sur les ODD et initier le processus de mise en œuvre à l'échelle infranationale (localisation).

B. Incorporation des Objectifs de développement durable dans les cadres nationaux (et locaux):

[vous pouvez décrire les efforts nationaux déployés pour intégrer les ODD à la législation, aux politiques, aux plans et aux programmes du pays, y compris la stratégie de développement durable. Les pays peuvent envisager de faire référence aux principaux efforts entrepris par les autorités locales et les acteurs non étatiques pour mettre en œuvre les objectifs, en incluant les alliances.]

Ce point peut être **élaboré aux côtés du point f**. (voir ci-après) sur «les mécanismes institutionnels».

- Politiques nationales, locales et régionales: comment les GLR ont-ils été associés à la définition des politiques et stratégies nationales pour la mise en œuvre des ODD? Dans quelle mesure les priorités et positions des GLR ont-elles été prises en considération dans les politiques et plans de développement nationaux pour soutenir le processus de «localisation»?
- Gouvernance multiniveaux: existe-t-il des mécanismes spécifiques créés pour garantir le suivi du processus de mise en œuvre et évaluation? Si oui, comment les GLR ont-ils été inclus (au Brésil, par exemple, un Comité national pour les ODD a été créé via le Décret 8892 d'octobre 2016, qui comprend des représentant-e-s des ministères, des GLR et de la société civile)? Les ODD ont-ils eu un quelconque impact sur la législation nationale ou les cadres institutionnels pour promouvoir les réformes et améliorer la coordination entre les gouvernements nationaux et infranationaux (gouvernance multiniveaux)?
- Cadre institutionnel actuel: le rapport doit expliquer le rôle des GLR dans la «localisation» des ODD, en fonction de la répartition actuelle des responsabilités entre les différents niveaux de gouvernement (selon ce que définissent les lois, normes et politiques de décentralisation); dans les programmes nationaux de renforcement des capacités pour les gouvernements infranationaux; et dans les réformes qui sont envisagées ou qui devraient l'être pour consolider la réalisation des ODD sur les territoires et le principe de «ne laisser personne à la traîne».
- Concernant la démocratie locale: en tenant compte du rôle critique de l'inclusion des acteur·rice·s locaux·les dans la mise en œuvre des ODD, le rapport des GLR doit analyser si la législation nationale et le cadre institutionnel local facilitent et promeuvent la participation de la société civile et des acteur·rice·s économiques à la prise de décisions à l'échelle locale (comme le définit la cible 16.6: «Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux»). Les GLR doivent souligner les initiatives des gouvernements infranationaux pour promouvoir la participation des acteur·rice·s locaux·les (par exemple, au moyen de la planification ou des budgets participatifs).

- Création d'un environnement favorable: le rapport des GLR doit faire ressortir de quelle façon les cadres nationaux facilitent ou entravent les initiatives des GLR. Même s'il est encore trop tôt dans la majorité des pays pour identifier les réformes juridiques ou institutionnelles importantes, le rapport des GLR peut définir quels sont les principaux domaines au niveau législatif et des politiques nationales qui doivent être réexaminés pour soutenir la localisation des ODD et la création d'un «environnement favorable» pour les GLR.
- Concernant les indicateurs: en matière de suivi et d'évaluation, que peuvent faire les gouvernements nationaux pour ventiler les données nationales? Comment les GLR sont-ils associés à ces initiatives?
- D'autre part, le rapport des GLR doit souligner les initiatives infranationales entreprises pour intégrer les ODD aux plans de développement local, les politiques locales, le renforcement de la coordination interinstitutionnelle, les mécanismes de planification à l'échelle locale et régionale, et la création de nouvelles alliances locales (entre GLR et autres acteur·rice·s) pour soutenir le processus de localisation.

C. Intégration des trois dimensions:

[analyser comment sont intégrées les trois dimensions du développement durable (économique, sociale et environnementale), ainsi que la façon dont les principes de l'Agenda 2030 (par exemple: ne laisser personne à la traîne) ont été incorporés à la mise en œuvre des Objectifs de développement durable.]

Autant que possible, les GLR doivent souligner avec des exemples concrets de quelle façon les plans de développement local et régional parviennent à une approche plus intégrale comprenant les trois dimensions (outre la culture).

D. Progrès dans les cibles et les objectifs:

[Informations brèves sur les progrès et l'état d'avancée de tous les Objectifs de développement durable, et les difficultés critiques rencontrées pour y parvenir. Si possible, fournir une analyse plus approfondie de certains objectifs et cibles, illustrant des politiques innovantes.]

E. Analyse thématique:

[Inclure une analyse du progrès et des initiatives liées à l'angle thématique du FPHN de l'année correspondante.]

Les points d. et e. peuvent être élaborés conjointement, en les focalisant sur l'analyse des politiques nationales et des actions des GLR pour soutenir des domaines thématiques spécifiques, par exemple l'Objectif 11 sur les villes et les établissements ouverts à tous, sûrs, résilients et durables.

Le rapport des GLR doit mettre en avant les initiatives spécifiques réalisées par les gouvernements infranationaux dans les domaines correspondants, par exemple l'amélioration de quartiers marginaux, le renforcement de la planification urbaine participative, la mobilité urbaine, la gestion des eaux et des déchets, l'adaptation et l'atténuation du dérèglement climatique, entre autres.

Chaque fois que possible, le rapport doit faire référence aux indicateurs ODD recueillis par les institutions nationales et internationales et, si nécessaire, les indicateurs identifiés par les GLR pour déterminer les lacunes/fossés importantes dans le système officiel de statistiques pour la réalisation des ODD doivent être ajoutés.

F. Mécanismes institutionnels:

[Information sur la façon dont sont considérés les points de vue des différents ministères, agences, niveaux de gouvernement et acteur·rice·s non étatiques, ainsi que sur les institutions en charge de la coordination et de l'intégration. Informations sur la façon dont sont attribuées les responsabilités aux différents niveaux de gouvernement (national, infranational et local) pour la mise en œuvre et l'examen cohérent de l'Agenda 2030.]

Ce point doit être abordé en même temps que le point b. (voir plus haut)

5. Moyens de mise en œuvre (un paragraphe, une demi-page maximum):

[analyser comment les moyens de mise en œuvre sont mobilisés, les difficultés rencontrées lors de ce processus et les ressources supplémentaires nécessaires à mettre en œuvre l'Agenda 2030, notamment en termes de financements, renforcement des capacités, échange de connaissances sur les données et statistiques, technologies et alliances.]

Cette section doit comprendre une analyse générale de l'évolution des finances locales; si les ressources ont été décentralisées pour permettre aux GLR d'endosser leurs responsabilités et de quelle façon; et ce qu'il faut améliorer pour la décentralisation fiscale et la mise en place de mécanismes de comparaison entre régions et territoires, avec pour finalité d'appuyer un développement équilibré et cohérent qui ne laisse personne à la traîne.

6. Conclusion (une demi-page)

[Résumé de l'analyse, des conclusions et des implications politiques]

Rapport d'ALRG (Modèle court)

1. Résumé:

Synthèse du rapport, en soulignant le rôle des GLR dans la localisation des ODD et en mettant en avant un ou deux exemples de bonnes pratiques et un ou deux exemples de défis pour lesquels les GLR auraient besoin de soutien concernant le financement, la formation, la technologie, les associations, etc.

2. Méthodologie et processus de préparation du rapport:

Sources des données et des informations recueillies, nombre de GLR participants, etc.

3. Politiques et environnement favorable:

- **A.** Mécanismes de participation (gouvernance multiniveaux) des GLR au débat national sur les ODD pour la définition, le suivi et l'évaluation des contributions à l'Agenda (mécanismes ad hoc, consultations informelles, participation non existante, etc.).
- **B.** Dans quelle mesure les priorités des GLR ont été considérées dans les lois, les politiques et les plans nationaux pour appuyer le processus de localisation, ainsi que la possibilité pour les GLR de contribuer à l'Agenda. Mécanismes de recueil des données.
- C. Initiatives entreprises pour intégrer les ODD aux lois, plans et politiques locales; le renforcement de la coordination institutionnelle et la création de nouvelles alliances (entre les GLR et les acteur·rice·s locaux·les) pour soutenir le processus de localisation.
- **D.** Les principales difficultés pour les GLR (restrictions légales, manque de financement, nécessité de formation, ressources techniques, différences entre les territoires, etc.).

4. Cibles et Objectifs: analyse thématique

Analyse des progrès, des initiatives et des défis liés à l'angle thématique du FPHN de l'année correspondante et autres objectifs pertinents. Si possible, à l'aide des indicateurs des ODD ou d'autres indicateurs adaptés à cette fin.

5. Conclusion

Les examens locaux volontaires (VLR)

Que sont les examens locaux volontaires (VLR)?

En 2016, le Forum politique de haut niveau (FPHN) des Nations Unies a demandé aux États membres de soumettre des rapports (les VNR ou examens nationaux volontaires) d'évaluation de leur stade de mise en œuvre des Objectifs de développement durable (ODD).

Les VNR promeuvent la responsabilité, la transparence et encouragent au dialogue sur les expériences partagées entre les pays. Tous les ODD ayant des cibles liées aux responsabilités des gouvernements locaux et régionaux, nombreuses sont les villes à avoir fait le premier pas vers la cartographie de leurs activités pour accomplir les ODD et faire usage des objectifs comme cadre intégral au sein duquel évaluer leurs progrès.

Même s'il ne bénéficie pas de statut officiel auprès des NU, un examen local volontaire (VLR en anglais, pour Voluntary Local Review) permet de mettre en avant la valeur qu'ont les ODD comme cadre global moteur de l'action locale. En outre, les associations de gouvernements locaux et régionaux plaident en faveur de l'inclusion des accomplissements locaux dans les VNR.

La valeur d'un VLR

Au sein du gouvernement loca



Alignement sur le cadre commun, mise en avant de l'importance des données, mise à jour de la répartition des tâches et rupture des silos.

Au sein de la société civile



Écouter les communautés et promouvoir la transparence et la responsabilité, encourager de nouveaux partenariats et leadership.

Au sein du gouvernement national



Affirmer le principe de subsidiarité et le rôle des gouvernements locaux dans la réalisation des engagements nationaux (VNR).

Au sein de la communauté globale



Établir des liens avec la communauté globale, rendre vos efforts visibles, faire entendre les priorités de la ville dans la conversation mondiale.

Quelles informations un VLR contient-il?

Référence aux ODD dans les plans et les politiques

De nombreuses villes ont étiqueté certaines de leurs actions démontrant qu'elles travaillent déjà à la réalisation des ODD, promouvant ainsi le dialogue entre administration publique et citoyen·ne·s.

Les stratégies visant à égaler et à déployer encore davantage d'efforts pour parvenir aux ODD ont refaçonné les particularités des projets emblématiques et d'envergure, pour les envisager sous un prisme transversal.

Données et indicateurs

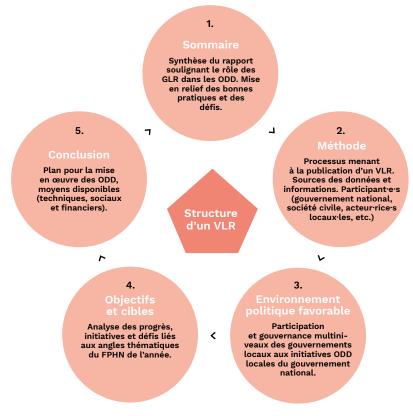
Les villes endossent la responsabilité de la gestion de la mise en œuvre des ODD afin de promouvoir l'orientation sur les objectifs et la continuité des progrès. Les indicateurs de performances existants permettent de confirmer la pertinence des indicateurs mondiaux à l'échelle locale. Les indicateurs de VLR peuvent être locaux et mondiaux à la fois.

Normes locales

Les normes locales veillent à la continuité de l'exercice d'établissement des rapports, indépendamment des changements possibles chez les dirigeant·e·s.

Structure d'un VLR

Il n'existe pas de modèle type de rédaction d'un VLR. Plusieurs partenaires et universitaires ont aidé à la création des examens locaux en apportant des orientations et des ressources sur Internet. La contribution de CGLU prend la forme d'un rapport mondial et d'un module d'apprentissage pour s'impliquer dans le processus des rapports.



M3-Document 3 (2/3)

Démarrage du processus

Plus d'une douzaine de villes dans le monde ont élaboré un VLR, et les méthodes employées sont similaires. Elles utilisent les principales questions indicatives suivantes:

🕕 ¿Quién lo inicia?

- Garantir le soutien politique: le a Maire et le conseil municipal peuvent soutenir et s'engager à la localisation.
- Garantir l'implication des citoyen·ne·s: un rapport peut aider à engranger des processus participatifs.

Qui se charge de la gestion?

• Désigner un·e coordinateur·rice ou facilitateur·rice ODD dans l'équipe municipale:

Avantages: financement et partage d'informations entre départements Inconvénients: risque de blocage de l'élan, affaiblissement de la réactivité

• Commission ou Groupe de travail.

Avantages: encourage l'intégration des fonctionnaires et des citoyen·ne·s et un nouveau leadership.

Inconvénients: difficultés pour le financement et discontinuité dans le processus de rapports.

Oe qui apprendre?

- Consulter les associations nationales de gouvernements locaux sur le rôle dans les VNR.
- Accéder aux plateformes nationales et mondiales de connaissances et recherches et découvrir ce que font les autres villes et de quelle façon les partenaires et les universitaires peuvent apporter leur aide

4 Y a-t-il des données disponibles?

- Difficultés d'accès aux bases de données.
- Consulter le cycle de budget.
- Cartographier les différentes données dans l'espace de la ville.
- Établir des partenariats avec différentes parties prenantes pour recueillir et évaluer les données.

Une implication continue

- Les villes doivent connaître leur public et cible du VLR.
- Les consultations ouvertes à l'échelle locale augmentent la responsabilisation des citoyen·ne·s et du gouvernement.
- Faites connaître les enseignements tirés et vos rapports via les associations de gouvernements locaux.

"Historytelling" / Ville A

Imaginez que vous ayez été invité à prendre la parole à la Conférence internationale des villes, dans le panel sur le développement durable. Vous devez faire une présentation orale de 3 minutes sur les changements réussis de votre ville au cours des dernières années.

Utilisez le cadre des ODD pour parler de la réussite de votre ville, en faisant référence à au moins 2 ODD et en utilisant des indicateurs appropriés. Vous pouvez également vous référer à la structure d'un VLR (résumé, méthodologie, environnement politique, objectifs et conclusion) pour organiser votre présentation.

Donnez un nom à votre ville et définissez votre position dans la ville. N'hésitez pas à fournir des informations supplémentaires sur votre ville. Utilisez les jetons en bas pour voter pour les présentations que vous aimez le plus.

Ville A

Nom: ______ (vous la nommez)

Habitants: 75 000

Principales caractéristiques: Ville située à proximité de l'un des Parcs Nationaux les plus visités du pays, dotée d'une bonne infrastructure touristique et d'un bon accès à la capitale (navettes toutes les 40 minutes). Un récent débat au Parlement demande au gouvernement national d'interdire les sacs en plastique, car la biodiversité des espèces d'oiseaux a été réduite de 30% en 10 ans.

Projet clé aligné sur les ODD:



Marché mensuel pour 50 à 60 agriculteurs locaux, où ils échangent 657 892 produits. La participation hebdomadaire moyenne des habitants est de 2500.



7000 livres gratuits pour tous les étudiants du secondaire de la ville.



Premier **réseau de vélos de ville** dans la région. 6000 utilisateurs dans la première année.



Création d'un **conseil consultatif pour les urgences climatiques** au sein du conseil municipal. Réunions mensuelles avec des scientifiques, des représentants d'ONGs et des militants.

Création d'un **numéro de téléphone gratuit** pour des **conseils juridiques** basiques aux citoyens. 7 500 appels reçus au cours des 12 derniers mois.





"Historytelling" / Ville B

Imaginez que vous ayez été invité à prendre la parole à la Conférence internationale des villes, dans le panel sur le développement durable. Vous devez faire une présentation orale de 3 minutes sur les changements réussis de votre ville au cours des dernières années.

Utilisez le cadre des ODD pour parler de la réussite de votre ville, en faisant référence à au moins 2 ODD et en utilisant des indicateurs appropriés. Vous pouvez également vous référer à la structure d'un VLR (résumé, méthodologie, environnement politique, objectifs et conclusion) pour organiser votre présentation.

Donnez un nom à votre ville et définissez votre position dans la ville. N'hésitez pas à fournir des informations supplémentaires sur votre ville. Utilisez les jetons en bas pour voter pour les présentations que vous aimez le plus.

Ville B

Nom: _____ (vous la nommez)

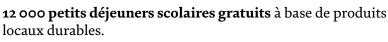
Habitants: 200 000

Principales caractéristiques: Cité industrielle fortement polluée. Le secteur minier du pays est en déclin constant (taux de chômage de 18%). Beaucoup de résidents sont employés dans des usines locales.

Projet clé aligné sur les ODD:



750 habitants sans-abri participant au programme **«Support Intégré».**





Formation professionnelle verte pour 10 000 étudiants du secondaire afin de développer un intérêt pour le secteur des énergies renouvelables.



Collection élargie de produits biologiques destinée à plus de 25% des résidents — le plus vaste programme du genre au pays.

Plus de **20 000 arbres plantés** et création de l'inventaire des arbres de rue de la ville, où les utilisateurs peuvent suivre l'intendance ainsi que soumettre des informations sur les arbres et des demandes de service.





"Historytelling" / Ville C

Imaginez que vous ayez été invité à prendre la parole à la Conférence internationale des villes, dans le panel sur le développement durable. Vous devez faire une présentation orale de 3 minutes sur les changements réussis de votre ville au cours des dernières années. Utilisez le cadre des ODD pour parler de la réussite de votre ville, en faisant référence à au moins 2 ODD et en utilisant des indicateurs appropriés. Vous pouvez également vous référer à la structure d'un VLR (résumé, méthodologie, environnement politique, objectifs et conclusion) pour organiser votre présentation. Donnez un nom à votre ville et définissez votre position dans la ville. N'hésitez pas à fournir des informations supplémentaires sur votre ville. Utilisez les jetons en bas pour voter pour les présentations que vous aimez le plus.

Ville C

(vous la nommez) Nom:

Habitants: 350 000

Principales caractéristiques: Ville située à proximité de la grande métropole, lieu de travail de la plupart des habitants de la ville. Les jeunes ont tendance à sortir de la ville juste après le lycée. Les filles et les femmes ont peur de partir, car la violence sexiste est élevée dans le pays, y compris au travail (proportion de femmes victimes de violences sexuelles par des personnes autres qu'un partenaire intime, après de l'âge de 15 ans, est de 10 sur 1000).

Projet clé aligné sur les ODD:



Cours **d'éducation sexuelle** pour les femmes et les filles des quartiers marginalisés. Au total, 12 000 participants.



Subventions accordées à 6 200 propriétaires âgés et à faibles revenus afin de garantir l'accès à de l'eau potable.



Installations solaires dans 7 bâtiments de la ville. Les bâtiments sont entièrement durables.



6000 **microcrédits** pour que les jeunes développent des projets dans la ville. 30% des participants venaient de familles à faible revenu.



Financement de plus de 500 appartements et maisons abordables. Le plus gros investissement dans le **logement** accessible de l'histoire de la ville.

25 écoles ont rejoint le **programme d'économie d'énergie** mené par les étudiants.



